

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| Profil de la Société | 1 |
| Vision, mission et principes directeurs | 2 |
| Lettre d'accompagnement | 3 |
| Mot du président du conseil d'administration | 4 |
| Mot du président | 5 |
| Faits saillants de nos activités en 2019-2020 | 7 |
| Contributions communautaires..... | 7 |
| Augmentation de la transparence à l'interne..... | 9 |
| Réponse à la pandémie de la COVID-19 | 10 |
| Perspectives pour 2020-2021 et au-delà..... | 10 |
| Programmes de financement du gouvernement fédéral | 11 |
| Structure organisationnelle | 12 |
| Conseil d'administration..... | 13 |
| Comités du conseil d'administration | 15 |
| Âge des centrales électriques du Nunavut | 16 |
| Service des opérations | 17 |
| Fiabilité | 17 |
| Présentation de l'information sur le rendement..... | 17 |
| Rendement énergétique..... | 19 |
| Production | 19 |
| Distribution..... | 20 |
| Service de l'ingénierie..... | 21 |
| Projet de reconstruction de centrales électriques | 21 |
| Programme de facturation nette..... | 21 |
| Programme pour les producteurs d'électricité commerciaux et institutionnels..... | 21 |
| Programme pour les producteurs d'électricité indépendants | 22 |
| Installations de chauffage centralisé | 22 |
| Énergie de remplacement et énergie renouvelable | 23 |
| Service de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des installations..... | 25 |
| Santé et sécurité..... | 25 |
| Environnement | 28 |

| | |
|---|----|
| Prix et reconnaissance | 29 |
| Service des installations..... | 29 |
| Ressources humaines | 31 |
| Dotation et recrutement | 31 |
| Relations de travail et relations avec les employés..... | 32 |
| Programmes d'embauche des inuits | 33 |
| Projets en ressources humaines..... | 35 |
| Sommaire des emplois | 36 |
| Service des technologies de l'information..... | 37 |
| Service des finances..... | 37 |
| Réalisations du Service des finances en 2019-2020 | 37 |
| Points saillants des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé | 38 |
| Points saillants des dépenses d'exploitation et d'entretien..... | 39 |
| Points saillants de la situation financière | 39 |
| Sommaire des dépenses en immobilisations pour 2019-2020..... | 39 |
| Indicateurs clés de performance | 40 |
| Rapport de la direction..... | 42 |
| Rapport de l'auditeur indépendant..... | 43 |
| État de la situation financière..... | 47 |

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

La Société d'énergie Qulliq (SEQ) est une société d'État territoriale du gouvernement du Nunavut (« GN »). La Société a été fondée en 2001 sous le nom de Société d'énergie du Nunavut en vertu de la *Loi sur les entreprises de service énergétique du Nunavut*. Elle a été renommée Société d'énergie Qulliq en 2003. La *Loi sur les entreprises de service énergétique du Nunavut* a également été renommée la *Loi sur la Société d'énergie Qulliq* en raison des lois adoptées en mars 2003, qui ont élargi le mandat de la Société pour lui permettre de répondre à diverses problématiques liées à l'utilisation et à la conservation de l'énergie au Nunavut. En 2018, la *Loi sur la Société d'énergie Qulliq* a été modifiée de nouveau afin de permettre à la SEQ de faire l'acquisition d'énergie en vue du lancement des programmes des producteurs d'électricité commerciaux et institutionnels ainsi que des producteurs d'électricité indépendants.

La SEQ fournit de l'électricité à environ 15 000 clients dans l'ensemble du Nunavut. La SEQ produit et distribue de l'électricité aux Nunavummiut grâce à l'exploitation de 25 centrales électriques autonomes au carburant diesel dans 25 collectivités, lesquelles ont une capacité installée totale d'environ 76 000 kW. La Société fournit également des services mécaniques, électriques et d'entretien des lignes électriques à partir de trois centres régionaux situés à Iqaluit, Rankin Inlet et Cambridge Bay. La Société exerce ses activités commerciales à partir de son siège social situé à Baker Lake et de ses bureaux d'Iqaluit.

La SEQ veille à l'atteinte des objectifs généraux prévus par la loi et soutient le ministre responsable de la Société d'énergie Qulliq relativement aux enjeux intergouvernementaux et réglementaires. Elle a aussi pour mandat d'assurer la gestion des projets d'immobilisations qui la concernent et d'évaluer les possibilités qu'offrent des sources de production de remplacement.

Tous les besoins en électricité du Nunavut sont principalement comblés à partir de carburant diesel importé. Depuis le lancement du programme de facturation nette en 2018, la SEQ a entrepris d'intégrer des systèmes d'énergie renouvelable à petite échelle au réseau électrique du territoire. Chaque collectivité du Nunavut possède son propre réseau indépendant de production et de distribution d'électricité. Il n'existe aucun réseau électrique auxiliaire en cas de panne. La SEQ est la seule société d'énergie au Canada qui ne dispose d'aucune ressource d'électricité locale ni d'installations de distribution régionales, ce qui crée une dépendance considérable envers le carburant diesel.



Célébration de l'inauguration de la nouvelle centrale électrique de Grise Fiord en juin 2019

VISION, MISSION ET PRINCIPES DIRECTEURS

NOTRE VISION

La vision de la Société d'énergie Qulliq consiste à offrir à la population du Nunavut une alimentation énergétique et des services sécuritaires, fiables, durables et économiques. Pour concrétiser sa vision, la SÉQ entend miser sur une main-d'œuvre qualifiée et responsable, représentative de la population du territoire et des valeurs de la Société inuite, de l'Inuit Qaujimagatuqangit et de *Turaaqtavut*, le document énonçant le mandat de la cinquième Assemblée législative du gouvernement du Nunavut. La SÉQ est gérée dans un souci de transparence, avec responsabilité et intégrité.

MISSION

La SÉQ offre des services d'électricité sécuritaires, fiables et efficaces, et planifie ses activités de façon à pouvoir fournir aux Nunavummiut de l'énergie à prix abordable à long terme.

VALEURS

Dans tous les aspects de ses activités, la SÉQ respecte les valeurs de la société inuite et adhère aux principes directeurs énoncés par le gouvernement du Nunavut dans le document *Turaaqtavut*.



ᑭᓄᓐᓇᓇᓇ ᑲᓐᓇᓇᓇᓇᓇᓇᓇᓇᓇᓇ
Qulliq Energy Corporation
Société d'énergie Qulliq
Qulliq Alruyaktuqtunik Ikumatjutiit

C. P. 250, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

Le 28 août 2020

L'honorable Jeannie Ehaloak
Ministre responsable de la Société d'énergie Qulliq
Assemblée législative du Nunavut
926, voie Queen Elizabeth II
C. P. 2410
Iqaluit (Nunavut)
X0A 0H0

Madame la Ministre,

Conformément au paragraphe 100(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je présente au nom du conseil d'administration de la Société d'énergie Qulliq le 19^e rapport annuel pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2020.

Le tout respectueusement soumis,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Keith Peterson', written over a horizontal line.

Keith Peterson
Président
Conseil d'administration
Société d'énergie Qulliq

MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au nom du conseil d'administration de la Société d'énergie Qulliq, je suis heureux de vous présenter le rapport annuel de la Société pour 2019-2020. Nous sommes redevables envers nos nombreux employés dévoués aux quatre coins du Nunavut. Ils ont travaillé avec acharnement ces 12 derniers mois pour fournir un approvisionnement énergétique sûr, fiable et efficace à toutes nos collectivités, souvent dans des conditions très difficiles étant donné l'immensité de notre territoire.

Le conseil d'administration a travaillé en collaboration très étroite avec la ministre responsable de la SÉQ, l'honorable Jeannie Ehaloak, afin de renforcer les relations entre le bureau de la ministre et la SÉQ. Dans sa lettre d'attente de 2019-2020, la ministre a énoncé une orientation claire pour le conseil d'administration et les employés, leur demandant de faire avancer nos objectifs en matière d'énergie et d'appuyer le mandat Turaaqtavut du gouvernement du Nunavut. La responsabilité et la transparence sont de mise dans toutes les activités et la gouvernance de la SÉQ.

Afin d'appuyer le mandat du gouvernement du Nunavut, le Service des ressources humaines de la SÉQ a déployé son plan d'embauche des Inuits (PEI). La SÉQ a pris d'importantes mesures pour créer une main-d'œuvre représentative en accordant la priorité à la formation et au perfectionnement professionnel des Inuits, en plus de se prémunir de plans pour favoriser l'avancement des Inuits au travail. Le conseil d'administration estime que la Société est un employeur concurrentiel au Nunavut.

Une des grandes priorités du mandat du conseil d'administration consiste à contrôler les finances de la Société. À la lumière de l'importance qui est attachée à la responsabilité, à la transparence et à la ponctualité des rapports, notre Comité des finances et de la vérification assure le respect des obligations financières de la Société. Nos membres du conseil d'administration continuent de faire preuve de leadership et d'assurer le contrôle financier des mises à niveau prévues des centrales électriques et des projets d'immobilisations approuvés dans le plan d'immobilisations de la SÉQ. L'aide financière de gouvernement fédéral est approuvée jusqu'en 2027. Grâce à celle-ci, la SÉQ sera en mesure de planifier des mises à niveau et d'améliorer les infrastructures actuelles tout en permettant aux Nunavummiut de faire des économies substantielles.

À la suite de la modification récente de la *Loi sur la Société d'énergie Qulliq* et du lancement réussi de la facturation nette en 2018, la SÉQ va de l'avant avec une deuxième option pour que les producteurs d'énergie renouvelable locale puissent collaborer avec la SÉQ. Le programme de producteurs d'électricité commerciaux et institutionnels (PÉCI) fait l'objet d'un examen en ce moment et est en attente de l'approbation ministérielle sur le plan des tarifs et de la structure de fixation des prix. Ce programme présente une autre occasion d'ajouter l'énergie renouvelable au bouquet énergétique. Il s'agit là d'un grand pas vers la sécurité énergétique du Nunavut. Compte tenu de l'objectif consistant à supplanter le carburant diesel, l'achat d'énergie directement de fournisseurs établis dans nos collectivités constitue un moyen abordable d'atténuer les émissions nuisibles à l'échelle du territoire.

De concert avec la ministre Ehaloak, avec notre président-directeur général et avec les autres membres du conseil d'administration, je m'engage à concrétiser les attentes de la ministre énoncées dans sa lettre de 2020-2021, ce qui comprend l'augmentation de l'embauche d'Inuits et la création d'un milieu de travail exempt de harcèlement au sein de la SÉQ, et ce, tout en maintenant un approvisionnement énergétique sûr et fiable pour les Nunavummiut. La situation de la COVID-19 est empreinte de défis, mais la SÉQ est déterminée à fournir de solides fondements à la croissance socioéconomique du Nunavut grâce à des infrastructures qui seront en mesure de répondre aux besoins énergétiques actuels et futurs.

Keith Peterson
Président du conseil d'administration



Société d'énergie Qulliq
Date : Le 6 juillet 2020

MOT DU PRÉSIDENT

Tout au long de l'exercice financier 2019-2020, la Société d'énergie Qulliq (SÉQ) a continué de mener à bien ses initiatives et programmes importants. L'objectif prioritaire de la SÉQ consiste toujours à fournir de l'énergie sûre, fiable et abordable. Il importe tout autant à notre société d'offrir une valeur sûre à nos clients, car cela témoigne de notre engagement à long terme de fournir de l'énergie au Nunavut.

La réussite de la SÉQ prend racine dans les efforts et la fidélité des employés. Notre équipe a mis en œuvre d'importantes mesures d'ordre politique, a réussi à obtenir de l'aide financière du gouvernement fédéral au titre des infrastructures, a mis en branle d'importants projets d'immobilisations et a élaboré des initiatives en énergie renouvelable qui viennent mettre en évidence l'importance que notre société accorde à notre clientèle.

À l'interne, nous continuons de solidifier notre entreprise au moyen de stratégies de communication progressives. Parmi celles-ci, notons des rencontres en personne avec le président et le vice-président dans le cadre de la séance de formation des opérateurs et l'utilisation cohérente de nos réseaux de communications, y compris la publication d'une infolettre trimestrielle.

En demandant au groupe de travail du Service à la clientèle d'accorder la priorité à l'adoption d'une nouvelle approche visant de bonnes relations avec la clientèle, la SÉQ a réitéré son engagement à mettre les clients au premier plan, et ce, en répondant à leurs demandes de manière ponctuelle et exacte, et en communiquant sans tarder les initiatives prises par la Société. La SÉQ a également réitéré son engagement visant à instaurer la confiance au sein de nos collectivités. Grâce à la mobilisation véritable des gouvernements municipaux et des organisations inuites, nous continuons à mettre l'accent sur l'importance de travailler avec nos parties prenantes dans le cadre de la préparation de programmes ou du lancement de projets.

Une des priorités de la SÉQ consiste à amenuiser notre dépendance au carburant diesel importé. En 2018, nous avons mis en œuvre le programme de facturation nette pour les clients résidentiels. Au cours de l'exercice financier 2019-2020, la Société a continué de faire des progrès à l'égard de l'élaboration de son programme de producteurs d'électricité commerciaux et institutionnels (PÉCI). Ce programme, dont le lancement est prévu pour l'exercice financier 2020-2021, permettra aux clients commerciaux et institutionnels actuels de vendre l'énergie propre qu'ils produisent directement à la SÉQ. Par ailleurs, la Société s'affaire également à la création d'un programme de producteurs d'électricité indépendants qui aidera les producteurs indépendants et accordera la priorité aux installations d'énergie renouvelable appartenant à des Inuits. En continuant de favoriser et de maintenir des relations avec les organisations inuites, les municipalités et les entreprises du Nunavut, nous visons à soutenir les projets de production d'énergie renouvelable à l'échelle communautaire, dans les collectivités. Et il s'agit là d'une première.

La SÉQ se voue à la reconstruction et à la mise à niveau de ses infrastructures actuelles, déployant ainsi des avancées technologiques en matière de nouvel équipement de production d'électricité afin d'atténuer les émissions nuisibles et le bruit dans les collectivités. L'obtention de l'aide financière du gouvernement fédéral à affecter aux projets nous aide à faire en sorte que les projets d'immobilisations n'entraînent pas d'importantes hausses de tarifs pour les clients.

Le Fonds pour l'énergie dans l'Arctique (FEA) aidera à remplacer les génératrices de sept collectivités, en plus d'aider à financer la centrale électrique hybride (énergie solaire et carburant diesel) à Kugluktuk. Grâce au soutien financier du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC), la SÉQ s'affaire à établir des systèmes de chauffage régionaux (DHS) à Sanikiluaq et à Taloyoak. La connexion des écoles et des bâtiments municipaux aux systèmes de chauffage régionaux réduit de beaucoup les coûts et les émissions liés au mazout de chauffage.

Il est primordial de continuer à recevoir de l'aide financière du gouvernement fédéral afin de construire d'importantes installations pour les énergies de remplacement, y compris des turbines éoliennes et des panneaux solaires photovoltaïques, pour que la SÉQ puisse faire la transition vers l'énergie propre. Il est également très important pour nous de veiller à ce que les tarifs de nos clients n'augmentent pas en raison de l'intégration de sources d'énergie de remplacement dans le bouquet énergétique. Afin de réduire davantage les coûts de l'électricité, la SÉQ amplifiera son programme de lampadaires à diodes électroluminescentes au cours du prochain exercice financier. Les revenus issus de la taxe sur le carbone du gouvernement du Nunavut serviront à financer ce programme quadriennal. Ce projet devrait permettre de faire baisser les émissions de carbone et de faire économiser de l'argent aux hameaux et au gouvernement du Nunavut.

À la mi-mars, le Nunavut a commencé à prendre des mesures face à la menace de plus en plus grande de la pandémie de la COVID-19. Ces mesures ont notamment pris la forme de restrictions de voyage, de fermetures d'école et de distanciation sociale. Sans tarder, la SÉQ a élaboré un ensemble de mesures emboîtant le pas au gouvernement du Nunavut et à l'administratrice en chef de la santé publique, en mettant l'accent sur la santé et la sécurité des employés, des clients et des collectivités. Nous nous sommes également engagés à donner des mises à jour sur des renseignements factuels importants à l'intention de tous nos membres du personnel.

Nous sommes fiers de nos réalisations, tant en ce qui a trait au maintien de nos services essentiels qu'à la création de solutions nouvelles pour répondre aux demandes de notre environnement changeant. À l'année, nous offrons collectivement une énergie fiable, sûre et abordable avec l'expertise et l'innovation qu'exigent les conditions difficiles qui prévalent dans le Nord. À l'avenir, la SÉQ continuera de répondre aux besoins énergétiques actuels et futurs des Nunavummiut et de consolider la position de la SÉQ à titre de société accordant la priorité à ses clients.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bruno Pereira'.

Bruno Pereira
Président-directeur général
Date : Le 6 juillet 2020

FAITS SAILLANTS DE NOS ACTIVITÉS EN 2019-2020

- Nomination de trois nouveaux membres au conseil d'administration
- Élaboration du programme de producteurs d'électricité indépendants et du programme de producteurs d'électricité commerciaux et institutionnels
- Cérémonies d'inauguration officielle des centrales électriques de Kinngait et de Grise Fiord
- Adoption d'une nouvelle approche pour le groupe de travail du Service à la clientèle
- Remise en circulation de l'infolettre interne
- Continuation du programme d'économie d'énergie Énergie-futé
- Atteinte d'un taux de fiabilité de 99,96 %
- Diminution des heures moyennes d'interruption de service chez les clients de l'ordre de 45 %
- Mise à niveau des génératrices de Rankin Inlet, de Coral Harbour, de Chesterfield Inlet et de Sanirajak
- Réception de l'approbation ministérielle pour la construction de la nouvelle centrale électrique d'Arctic Bay et le siège social de Baker Lake
- Approbations du financement du gouvernement fédéral pour la centrale électrique hybride (énergie solaire et carburant diesel) de Kugluktuk et sept nouvelles génératrices au carburant diesel
- Approbation de sept nouveaux clients à facturation nette
- Augmentation de la capacité de chauffage centralisé grâce à l'installation d'un appareil de récupération du gaz d'échappement à Rankin Inlet
- Début de la collecte des données pour le potentiel géothermique à Resolute Bay, Baker Lake et Cambridge Bay
- Participation à l'atelier sur l'alimentation de l'Arctique et des collectivités éloignées à Iqaluit
- Réception d'un certificat de reconnaissance par la Northern Safety Association
- Installation d'un nouveau réservoir à carburant à Iqaluit
- Dotation de 39 postes au moyen de concours ou de mutations internes
- Présentations sur la prévention du harcèlement et le respect en milieu de travail
- Embauche de six employés inuits en affectations au titre du perfectionnement
- Adoption d'une deuxième hausse de tarifs issue de la requête en majoration tarifaire générale de 2018-2019
- Publication de plans d'embauche des Inuits dans le *plan central d'embauche des Inuits, PEI du gouvernement du Nunavut*
- Début de l'installation du système d'information des ressources humaines StarGarden

CONTRIBUTIONS COMMUNAUTAIRES

En tant que producteur et distributeur exclusif d'électricité au Nunavut, l'engagement de la SÉQ envers les Nunavummiut comprend le soutien et l'établissement de relations dans tout le territoire en participant activement aux événements communautaires et en apportant des contributions financières et en nature aux organismes communautaires et à but non lucratif. La SÉQ est fière du constant dévouement de ses employés à ces événements communautaires et à leur engagement visant à mener leurs activités de manière socialement responsable.

Les pratiques commerciales de la SÉQ sont guidées par les valeurs sociétales inuites suivantes :

Inuuqatigiittiarniq : Respect des autres, relations et attention portée aux autres.

Tunnganarniq : Cultiver un bon état d'esprit en étant ouvert, accueillant et inclusif.

Pijittirniq : Servir et pourvoir la famille et la collectivité.

Aajiiqatigiinni : Prendre des décisions alimentées par la discussion et le consensus.

Pilimmakharniq/Pijariuqharniq : Acquérir des compétences par l'observation, le mentorat, la pratique et l'effort.

Havaqatigiingniq/Ikajuqtigiingniq : Travailler ensemble dans un but commun.

Qanuqtuurniq : Être innovant et débrouillard.

Avatipitngnik Munarittiarniq : Respecter la terre, la faune et l'environnement et en prendre soin.

PIJITSIRNIQ

Au cours de l'exercice financier 2019-2020, la SÉQ a soutenu les événements et organismes communautaires suivants :

- Salon des carrières de Kitikmeot
- Camp d'été des Blue Jays
- Souper de Noël pour les aînés à Iqaluit
- Compétences Canada au Nunavut
- Festival des arts Alianait
- Jeux de Noël à Iqaluit

PILIMMAKSARNIQ ET IKAJUQTIGIINNIQ

BOURSE D'ÉTUDES LAURA ULLURIAQ GAUTHIER

La SÉQ accorde une bourse de 5 000 \$ à un ou une Nunavummiut remarquable ayant un très bon dossier scolaire et témoignant d'un engagement envers la participation à la vie de la collectivité. Remise chaque année, cette bourse rend hommage au rôle essentiel de Laura dans la fondation de ce qu'on appelle maintenant la Société d'énergie Qulliq, et à son sens de la communauté.

Anchaleena Mandal d'Iqaluit s'est vue décerner la bourse d'études Laura Ulluriaq Gauthier en 2019. Mademoiselle Mandal fait partie du programme d'études accéléré en médecine de l'Université Queen's à Kingston, en Ontario. Elle est porte-parole de la santé mentale, musicienne accomplie et membre dévouée de la communauté. Elle travaille aussi au perfectionnement de ses connaissances linguistiques en inuktitut afin d'être mieux en mesure de comprendre ses futurs patients.

COMPÉTENCES CANADA AU NUNAVUT

La SÉQ reconnaît l'importance du secteur des métiers spécialisés et de la technologie pour la poursuite de ses activités. Pour cette raison, elle appuie activement et de longue date le programme Compétences Canada au Nunavut. La promotion qu'effectue la SÉQ pour le secteur des métiers spécialisés et de la technologie en tant que choix de carrière viable pour la jeune génération du Nunavut s'inscrit dans sa vision d'une main-d'œuvre compétente et représentative de la population du Nunavut. La SÉQ a offert des articles promotionnels pour la compétition des compétences de 2019 du territoire. Derek Allerton, employé de la SÉQ à titre de coordonnateur en santé, sécurité et environnement liés à la construction, faisait partie des membres du jury de la compétition en santé et sécurité. Le Service des ressources humaines de la Société a également pris part au salon des carrières organisé parallèlement à la compétition afin de fournir de l'information sur le Programme d'apprentissage de la SÉQ et de recruter des participants.

AVATITTINNIK KAMATSIARNIQ

ACTIVITÉS DE NETTOYAGE COMMUNAUTAIRE

La SÉQ soutient activement le grand nettoyage communautaire annuel du Nunavut. Cette activité de développement de la conscience communautaire, organisée par le ministère de l'Environnement du gouvernement du Nunavut, reçoit l'appui de la SÉQ, qui encourage ses employés à y participer. Au printemps 2019, les membres du personnel d'Iqaluit ont démontré leur sentiment d'appartenance à la communauté en prenant le temps d'aider au grand nettoyage de la ville.

CAMPAGNE ÉNERGIE-FUTÉ

En partenariat avec le Secrétariat du changement climatique du gouvernement du Nunavut et la Société d'habitation du Nunavut, la SÉQ a poursuivi la campagne de sensibilisation « Énergie-futé », qui vise à sensibiliser le public à l'importance d'économiser l'énergie. Une vidéo populaire et une campagne correspondante dans les médias sociaux ont servi de fondement à la deuxième phase, qui s'est prolongée jusqu'au début de 2019.

Au cours de l'exercice 2019-2020, l'équipe d'Énergie-futé s'est concentrée sur l'amélioration des présentations qui ont lieu pendant les foires commerciales et sur une grande présence permanente dans les médias sociaux. La SÉQ a appuyé l'initiative d'Énergie-futé en aidant à doter un kiosque avec du personnel durant les foires commerciales d'Iqaluit et en communiquant avec les participants de la conférence et le grand public présent.

AUGMENTATION DE LA TRANSPARENCE À L'INTERNE

La SÉQ continue de solidifier son organisation en instaurant la confiance à l'interne grâce à l'adoption de stratégies de communication progressives. En prenant les mesures nécessaires pour communiquer plus souvent et clairement la nouvelle information et l'orientation à l'échelle de la Société, les employés sont mieux outillés pour partager la vision de la SÉQ.

HAVAQATIGIINGNIQ IKAJUQTIGIINGNIQ

INFOLETTRE INTERNE TUSARASAI

En 2019-2020, la SÉQ a recommencé à publier son infolettre interne afin que les employés soient informés et prennent connaissance des réalisations de l'entreprise. Cette infolettre, intitulée *Tusarasai*, a pour but de communiquer aux employés les objectifs de la Société et les grands projets menés à bien par divers membres du personnel. Au cours du dernier exercice financier, la division des Communications a publié trois numéros de l'infolettre.

***Tusarasai*, l'infolettre trimestrielle de la SÉQ, a été publiée en juin, en septembre et en décembre 2019.**



Le président-directeur général de la SÉQ a présenté les objectifs stratégiques de l'entreprise au personnel de l'ensemble du territoire.

MESSAGE SUR LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

En 2019-2020, le président-directeur général de la SÉQ a joué un rôle dans la formation des opérateurs de centrales électriques afin de communiquer à tout le personnel réparti dans les quatre coins du territoire les objectifs stratégiques de la Société et de donner le temps aux employés de discuter de leurs préoccupations. Les personnes qui ont participé à cette séance en ont fourni des commentaires positifs. Grâce à cette plateforme, les employés ont pu comprendre l'orientation de la Société et poser des questions directement au plus haut dirigeant de la SÉQ. Les commentaires formulés pendant cette séance ont été enregistrés. Ils serviront à éclairer les prochaines séances annuelles.

RÉPONSE À LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

Le 14 mars 2020, le gouvernement du Nunavut a déclaré l'état d'urgence de santé publique. À titre de seul fournisseur d'électricité dans le territoire, la SÉQ a été considérée comme un service essentiel. La réponse de la SÉQ était conforme à l'orientation donnée par le gouvernement du Nunavut et par l'administratrice en chef de la santé publique. L'objectif consistait à garder les travailleurs et le grand public en sécurité.

Le bureau de la direction, le Service des Ressources humaines et le Service des communications ont partagé des renseignements ponctuels, factuels et solidaires avec tous les employés. Le 23 mars 2020, les bureaux du Service à la clientèle ont fermé leurs portes pour le reste de l'exercice financier afin d'empêcher le virus de se propager. Sur les conseils de l'administratrice en chef de la santé publique, les lieux de travail de la SÉQ ont également été minimisés pour ne comprendre que les services essentiels. Par conséquent, de nombreux employés ont été obligés de travailler à domicile. Toutes les installations ont été évaluées et des mesures de nettoyage supplémentaires ainsi que des consignes en matière de distanciation physique ont été établies.

Nos dirigeants ne savent pas combien de temps la pandémie va durer ou quelle sera son intensité. La Société estime que l'électricité est fondamentale à la vie dans le Nord et c'est pourquoi ses activités se poursuivent. Certains projets d'immobilisations ont subi des retards. Cependant, à l'avenir, les activités devraient continuer normalement, avec quelques changements minimes.

PERSPECTIVES POUR 2020-2021 ET AU-DELÀ

La SÉQ entend continuer à appuyer les efforts visant à atteindre ses objectifs stratégiques à court terme et à long terme.

La Société continue d'accorder une grande importance à ses clients en leur faisant bénéficier du meilleur rapport qualité-prix possible. Des communications claires au sujet des activités et des programmes de la SÉQ nous aident à mettre l'accent sur des relations solides avec les collectivités. La Société a réitéré son engagement à améliorer le service à la clientèle et la satisfaction de la clientèle en gonflant les rangs du groupe de travail du Service à la clientèle. Par surcroît, l'accent mis sur l'importance des politiques de communication témoigne de l'engagement clair de la SÉQ à faire preuve de transparence, tant du point de vue de la direction que du personnel de toutes les divisions.

Le programme des producteurs d'électricité commerciaux et institutionnels (PÉCI) ainsi que le programme des producteurs d'électricité indépendants qui seront lancés sous peu, de même que le programme de facturation nette déjà établi, favoriseront l'atténuation des émissions nuisibles et permettront l'utilisation de nouvelles technologies énergétiques à base de sources renouvelables. Puisqu'une grande importance sera attachée à l'appartenance locale, ces programmes donneront l'occasion de mettre en valeur des ressources d'électricité qui seront à l'avantage des intérêts environnementaux et économiques des Nunavummiut à long terme.

La SÉQ continuera de travailler en collaboration étroite avec le ministère des Services communautaires et gouvernementaux du gouvernement du Nunavut afin de donner lieu à la concrétisation de tous les plans du Fonds pour l'énergie dans l'Arctique. Cette initiative, ainsi que d'autres projets d'envergure à venir, confirme l'aptitude de la SÉQ à créer des fondements solides et novateurs se traduisant par la croissance à l'échelle du Nunavut.

La Société entend continuer à accorder la priorité à l'embauche d'Inuits, conformément au plan principal d'embauche des Inuits, PEI du gouvernement du Nunavut. Pour y parvenir, la SÉQ mettra l'accent sur l'amélioration soutenue des taux d'emploi d'Inuits dans toutes les catégories d'emplois de la SÉQ, amélioration qui se réalisera grâce à des initiatives de formation et de perfectionnement des employés.

Le conseil d'administration de la Société, son président-directeur général et l'équipe de cadres supérieurs déploient des efforts dans le même sens pour livrer de l'énergie sûre, fiable et abordable à tous les habitants du territoire. La transparence et la responsabilité permettront à la Société de continuer à édifier des relations solides avec les Nunavummiut. La SÉQ maintient son aptitude à répondre aux besoins énergétiques actuels du territoire et à édifier sa capacité en vue de sa croissance et sa prospérité.

FONDS POUR L'ÉNERGIE DANS L'ARCTIQUE

Le Fonds pour l'énergie dans l'Arctique est un programme de financement du gouvernement fédéral visant à améliorer l'efficacité et la fiabilité énergétiques dans le Nord. Il est offert par Infrastructure Canada dans le cadre du plan d'infrastructure Investir dans le Canada. Le fonds fournira à la SÉQ jusqu'à 175 millions de dollars dans le cadre d'une entente à coûts partagés selon une proportion de 75/25, selon laquelle la contribution maximale de la SÉQ se chiffrera à 58 millions. La contribution totale des deux sources de financement combinées est de 233 millions de dollars.

Dans le cadre de cette initiative d'envergure dans le secteur de la construction, la SÉQ a établi des projets complets de reconstruction de centrales électriques et de remplacement des groupes électrogènes un peu partout sur le territoire, dans les communautés qui en ont le plus besoin. Ces mises à niveau permettront le remplacement d'infrastructures vieillissantes et feront en sorte que la SÉQ sera en mesure de répondre aux besoins en énergie des collectivités du Nunavut. La SÉQ donnera plus de détails sur les projets au fur et à mesure que ceux-ci recevront du financement. En 2019-2020, les projets dont il est question ci-dessous ont été officiellement financés par le Fonds pour l'énergie dans l'Arctique :

- Une nouvelle centrale électrique hybride à Kugluktuk qui fera appel à la technologie de l'énergie solaire.
- Sept génératrices au carburant diesel seront remplacées dans les localités de Chesterfield Inlet, Coral Harbour, Pond Inlet, Rankin Inlet, Clyde River et Whale Cove



Dans le cadre de cette initiative d'envergure dans le secteur de la construction, la SÉQ a établi des projets complets de reconstruction de centrales électriques et de remplacement des groupes électrogènes un peu partout sur le territoire, dans les collectivités qui en ont le plus besoin.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Ministre responsable
de la SEQ
Jeannie Ehaloak

Président du conseil
d'administration
Simeonie Akpalialuk

Président-directeur
général
Bruno Pereira

Vice-président
Jamie Flaherty

Directeur par
intérim,
service des
ressources
humaines et du
développement
organisationnel
Matthew
Smallacombe

Directeur,
service de
l'ingénierie
Taufik Haroon

Directeur,
Service des
opérations
Bill Nippard

Directeur
financier
Chris Bradley

Directrice par
intérim, service
des affaires
générales
Sheila Papa

Directeur,
service de la
santé, de la
sécurité, de
l'environnemen
t et des
installations
Rick Hunt

Directeur,
service des
technologies
de l'information
John Geary

Conseiller
juridique
Denford
Madekufamba

Directrice,
développement
commercial et
efficacité
Natalie
Chafe-Yuan

Au 31 mars 2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration de la Société d'énergie Qulliq sont nommés par le ministre responsable de la SÉQ. En vertu de la *Loi sur la Société d'énergie Qulliq*, le conseil d'administration doit être formé d'au moins six administrateurs et d'un maximum de dix. Le mandat des membres du conseil d'administration s'étend sur trois ans. La Société peut ainsi assurer la continuité de ses activités tout en favorisant la croissance sur le plan de l'expérience et des connaissances. En 2019-2020, la SÉQ a réussi à recruter et à nommer trois nouveaux membres au conseil d'administration. Elle a également entrepris une deuxième vague de recrutement. De nouveaux membres et dirigeants du conseil d'administration de la Société seront nommés au début de 2020-2021.

Simeonie Akpalialuk, président du conseil d'administration

Simeonie Akpalialuk habite actuellement à Iqaluit, mais au cours de sa carrière, il a également vécu dans les Territoires du Nord-Ouest, en Ontario et en Colombie-Britannique. Il a été consultant au hameau de Pangnirtung et au ministère du Développement économique et des Transports, et a travaillé dans le domaine du développement communautaire et commercial. Sa passion de longue date pour l'énergie de remplacement fait de lui un membre précieux pour le conseil d'administration de la SÉQ. M. Akpalialuk est titulaire d'un diplôme en administration des affaires du Nicola Valley Institute of Technology.

Keith Peterson, vice-président du conseil d'administration

M. Keith Peterson est un ancien ministre du gouvernement du Nunavut et député représentant Cambridge Bay. Il était responsable des portefeuilles des Finances, de la Justice et de la Santé, en plus d'avoir été ministre responsable de la SÉQ. Il a également été maire de Cambridge Bay pendant deux mandats et a occupé divers postes au sein d'autres conseils d'administration des secteurs public et privé. Il possède une vaste expérience à titre de dirigeant de ministères, de sociétés territoriales, de gouvernance de conseils d'administration et de relations communautaires. Il vit à Cambridge Bay.

Andrew Nakashuk, administrateur

M. Andrew Nakashuk est membre actif de comités, d'organisations et de conseils d'administration depuis de nombreuses années à Pangnirtung, dans la région de Baffin et ailleurs au Nunavut. En ce moment, il est président du conseil de la Commission d'aménagement du Nunavut et à ce titre, il anime les consultations communautaires et les réunions de planification. M. Nakashuk a occupé de nombreux postes en rapport avec la terre, notamment à titre d'agent de la conservation et des pêches, de surveillant d'ours et de guide-interprète. Il a suivi des cours en gestion d'urgences environnementales et en gestion de recherche et sauvetage, ainsi que divers cours par l'intermédiaire de la GRC. M. Nakashuk vit à Pangnirtung.

Kimberly Fairman, administratrice

Kimberly Fairman compte plus de 20 années d'expérience approfondie au sein des gouvernements fédéral et territorial. Elle a occupé un poste de cadre supérieur au ministère de la Santé et des Services sociaux et à l'Agence canadienne de développement économique du Nord, dans les Territoires du Nord-Ouest, de 2008 à 2016. M^{me} Fairman est titulaire d'un diplôme en sciences infirmières du Collège Aurora des Territoires du Nord-Ouest et d'un certificat en leadership du secteur public et gouvernance de l'Université d'Ottawa. Elle habite actuellement à Yellowknife.

Martha Lenio, administratrice

Martha Lenio fait bénéficier le conseil d'administration de la SÉQ de son bagage en économie de l'énergie renouvelable à l'échelle mondiale. À titre de spécialiste de l'énergie renouvelable auprès du Fonds mondial pour la nature (Canada), les connaissances de M^{me} Lenio en technologies énergétiques renouvelables et en solutions énergétiques intègrent l'environnement arctique que dessert la SÉQ. À ses dix années d'expérience internationale en applications d'énergie solaire viennent se greffer un doctorat en génie photovoltaïque de l'Université de Nouvelle-Galles-du-Sud ainsi qu'un baccalauréat en sciences appliquées de l'Université de Waterloo. M^{me} Lenio vit à Iqaluit.

Nastania Mullin, administrateur

Nastania Mullin est Inuk. Il est étudiant au programme de droit du Nunavut. M. Mullin est titulaire d'un baccalauréat en commerce de la Gold Coast, en Australie et a complété son dernier semestre à Paris, en France, avec une majeure en marketing international. Il est également diplômé en administration des affaires du St. Lawrence College, en Ontario. Son expérience en planification de la viabilité et sa participation à l'équipe de négociation du Secrétariat à la dévolution lui permettent de faire bénéficier le conseil de ses compétences en gestion. M. Mullin a été le premier président de la Nunavut Law Student Society (société des étudiants en droit du Nunavut). Il a voyagé et travaillé dans toutes les collectivités du Nunavut, et possède de ce fait une connaissance approfondie du territoire. Il est également membre du conseil d'administration de la Société de crédit commercial du Nunavut. M. Mullin vit à Iqaluit avec sa partenaire et est père de quatre enfants.

Nicole Jauvin, administratrice

Maintenant à la retraite, Nicole Jauvin était sous-ministre à l'Agence canadienne de développement économique du Nord jusqu'en 2011. Elle a longtemps travaillé avec le gouvernement, les collectivités et les particuliers pour favoriser le développement économique du Nord et elle a parcouru tout le Nunavut. Elle est membre des conseils d'administration de la Société d'aménagement urbain de Gwich'in (Gwich'in Development Corporation) à Inuvik, de l'Institut de recherche du Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario et du Club des Cinq Lacs au Québec. M^{me} Jauvin est titulaire d'un diplôme d'études supérieures en droit, LLL. M^{me} Jauvin est titulaire d'un diplôme avec grande distinction en coopération internationale et d'un baccalauréat ès arts en communications de l'Université d'Ottawa. Ancienne membre du Barreau du Québec, elle habite présentement à Ottawa.

Roxanne Ruediger, administratrice

M^{me} Roxanne Ruediger est comptable professionnelle agréée (CPA). Elle fait partie du conseil d'administration de la SÉQ depuis le mois d'octobre 2018. Elle a obtenu le titre de comptable en 2015 et a été la deuxième Inuk à obtenir le titre d'experte-comptable et la première femme autochtone de l'association TNO/NU. Elle possède une vaste expérience dans des postes de gestion et de direction, auprès du gouvernement du Nunavut et de NTI, en plus d'avoir été membre active de divers comités. M^{me} Ruediger a fondé une société de consultation en gestion, nommée Ulu Consulting. Elle est originaire de Baker Lake.

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET COMITÉ DE L'IQ

Le Comité des ressources humaines formule des recommandations concernant la main-d'œuvre organisationnelle de la Société. Il examine les questions de ressources humaines et de rémunération se rapportant à l'équipe de cadres supérieurs. En outre, le comité évalue les programmes et les initiatives liés à l'emploi des Inuits, la formation et le perfectionnement professionnel, les relations avec les employés et les relations de travail, l'application des diverses conventions collectives, ainsi que les initiatives visant à améliorer le rendement et les capacités des employés.



En février 2020, le conseil d'administration de la SÉQ s'est réuni à Kinngait.

COMITÉ DES FINANCES ET DE LA VÉRIFICATION

Le Comité des finances et de la vérification aide le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités financières et de surveillance et reddition de comptes envers la Société, ses parties prenantes, le gouvernement du Nunavut et les clients. Le comité facilite les communications entre le conseil d'administration et le vérificateur externe, et est l'organe décisionnel concernant les activités de l'auditeur interne.

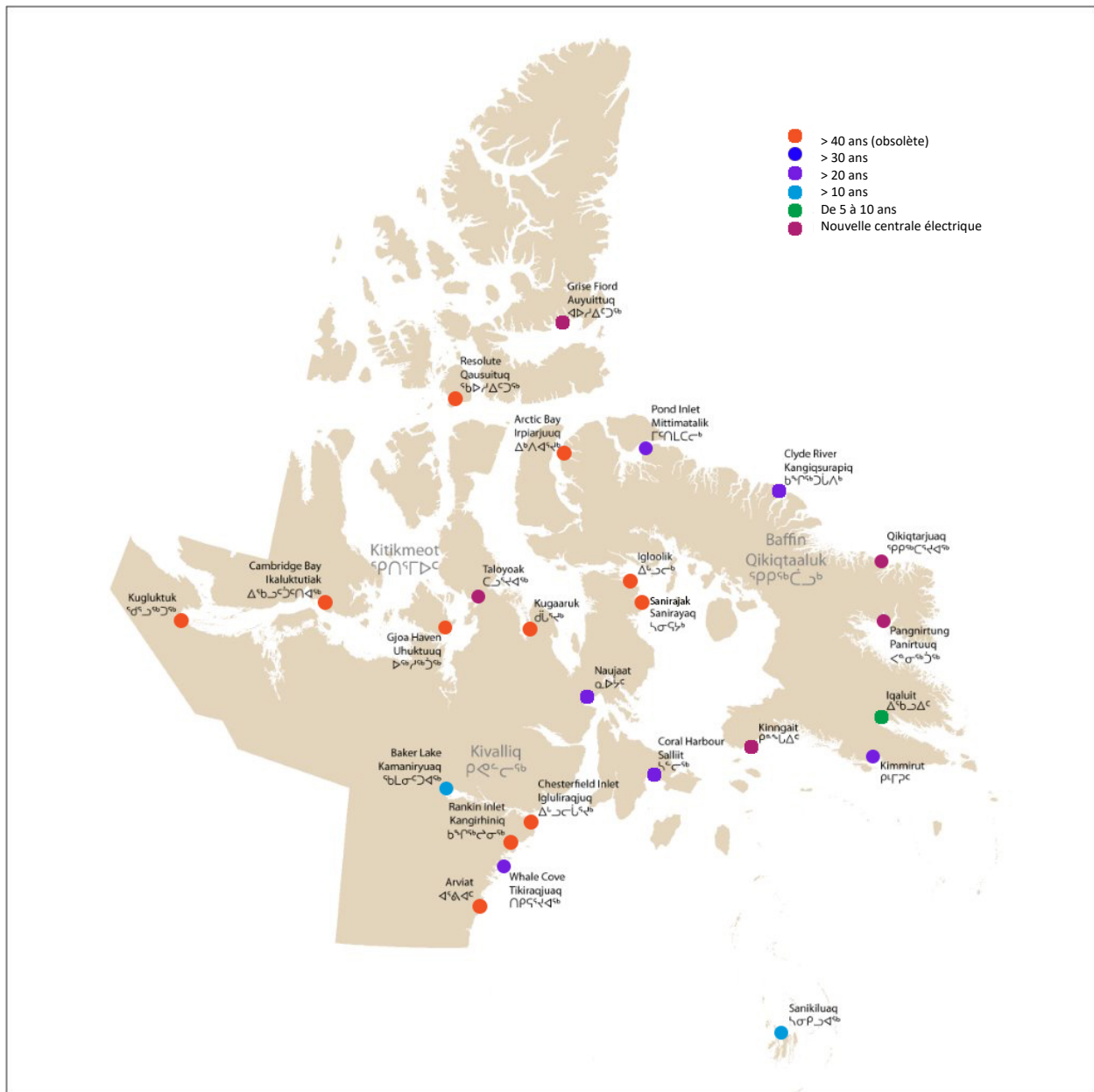
COMITÉ SUR LES ÉNERGIES DE REMPLACEMENT

Le Comité sur les énergies de remplacement présente ses recommandations au conseil d'administration sur la viabilité des technologies d'énergie de remplacement ou renouvelable dans le Nord. Il commente également les options et les sources de financement des projets d'aménagement, des projets pilotes, des initiatives de recherche, des possibilités de collaboration et sur des mandats de soutien ou des mandats chevauchants d'autres organisations.

COMITÉ DE GOUVERNANCE

Le comité de gouvernance a comme fonction principale de veiller à ce que le conseil d'administration de la SÉQ maximise son efficacité et demeure au fait des meilleures pratiques en matière de gouvernance pour l'élaboration de stratégies efficaces de supervision et de reddition de comptes à la Société et à ses actionnaires.

ÂGE DES CENTRALES ÉLECTRIQUES DU NUNAVUT



SERVICE DES OPÉRATIONS

Le Service des opérations est chargé de produire et de distribuer de l'électricité sûre et fiable à toutes les collectivités du Nunavut. Chaque collectivité possède sa propre centrale électrique, exploitée par des employés qui vivent au sein de la collectivité. Les employés de la centrale électrique de la collectivité sont appuyés par des électriciens, des mécaniciens et des techniciens de lignes électriques basés dans les centres régionaux de Cambridge Bay, Iqaluit et Rankin Inlet.

Le Service des opérations poursuit la mise sur pied d'une équipe responsable possédant l'expertise et la volonté de régler les problèmes d'exploitation posés par l'environnement, des infrastructures vieillissantes et une demande croissante de solutions en matière d'énergie renouvelable. En plus de sa responsabilité de base, soit la production et la distribution de l'électricité sur le territoire, le Service des opérations travaille en étroite collaboration avec le Service de l'ingénierie, le Service de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des installations et avec le Service des finances afin de faciliter et de mettre en œuvre le plan d'immobilisations de la SÉQ.

FIABILITÉ

Fournir un approvisionnement en électricité fiable aux Nunavummiut est l'une des grandes priorités du Service des opérations. En 2019-2020, la SÉQ a enregistré un taux de fiabilité de 99,96 % sur tout le territoire, une amélioration importante par rapport au dernier exercice financier. Le Service des opérations s'efforce constamment d'améliorer la fiabilité de l'alimentation électrique, de répondre à la demande accrue en électricité et de faire face aux contraintes de l'infrastructure électrique de la SÉQ.

La SÉQ calcule le taux de fiabilité en se fondant sur le nombre d'interruptions de service planifiées et imprévues survenues durant l'année, ainsi que sur la durée de ces interruptions. Pour ce faire, elle s'appuie sur les lignes directrices de l'Association canadienne de l'électricité en matière de fiabilité. Des interruptions planifiées se produisent lorsque des travaux sont nécessaires sur l'équipement hors tension de la centrale électrique ou sur un réseau de distribution hors tension afin d'aider à assurer la sécurité de l'équipe de fonctionnement et d'entretien de la SÉQ. Les interruptions imprévues se produisent généralement en raison de conditions météorologiques défavorables, de facteurs externes ou de pannes d'équipement inattendues.

Au cours de l'exercice financier 2019-2020, les collectivités suivantes ont eu l'alimentation électrique la plus fiable sur le territoire :

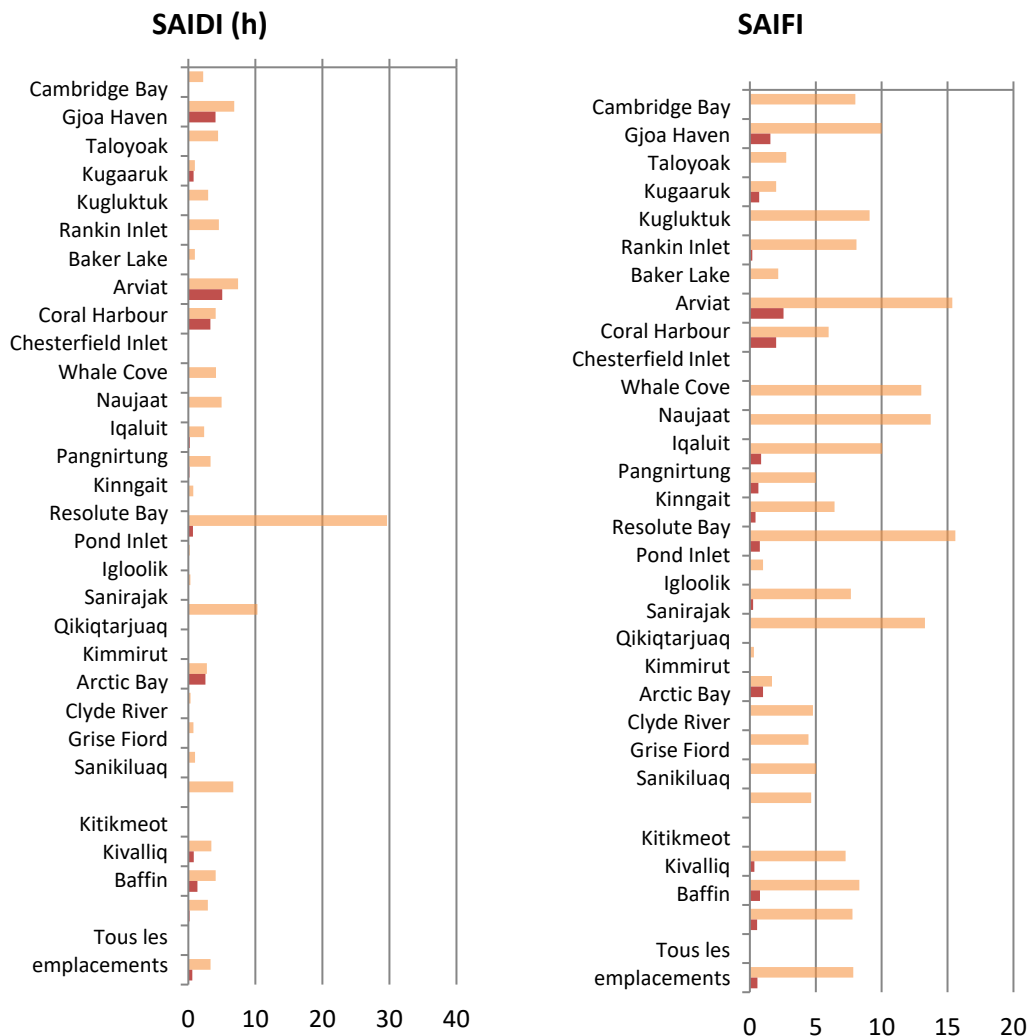
- Kugaruuk, Baker Lake, Chesterfield Inlet, Kinngait, Igloodik, Qikiqtarjuaq, Arctic Bay, Clyde River et Grise Fiord ont toutes enregistré un taux de participation de 99,99 %.
- Dans l'ensemble, le client moyen de la SÉQ a connu des interruptions de service qui ont duré au total de 3,31 heures en 2019-2020. Il s'agit d'une diminution de près de 50 % par rapport à l'exercice précédent. Ce résultat découle directement des travaux d'entretien préventif réussis.

Le Service des opérations continue d'améliorer ses pratiques opérationnelles et d'entretien grâce à des inspections proactives des centrales électriques et des équipements.

PRÉSENTATION DE L'INFORMATION SUR LE RENDEMENT

Le Service des opérations recense les données de rendement pour produire des statistiques sur les interruptions de service survenues chaque année. On entend par « interruption de service », ou « coupure de courant », la perte d'approvisionnement en électricité provenant du réseau électrique de la SÉQ à ses clients. La présentation de l'information sur le rendement en matière d'interruptions de service permet à la SÉQ de déterminer la qualité et l'efficacité de ses réseaux de services publics et de distribution et peut lui indiquer les zones nécessitant une amélioration.

Chaque année, la SÉQ mesure les indicateurs de rendement tels que l'indice de fréquence moyenne des interruptions de service touchant le réseau (SAIFI) pour les clients et l'indice de durée moyenne des interruptions de service touchant le réseau (SAIDI). Ils sont fondés sur des mesures standard de rendement de l'industrie des services publics. Les tableaux ci-dessous indiquent les résultats de cette analyse. Les statistiques de fiabilité ci-dessous témoignent de l'engagement de la SÉQ à offrir un approvisionnement en électricité sûr et fiable à tous les Nunavummiut.



L'indice de fréquence moyenne des interruptions de service touchant le réseau (SAIFI) indique le nombre moyen d'interruptions par client dans chaque collectivité et région entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020. Le nombre moyen d'interruptions est calculé en divisant le nombre total d'interruptions de service de clients par le nombre total de clients desservis. Les interruptions imprévues sont en orange. Les interruptions prévues sont en rouge. En 2019-2020, le SAIFI s'est chiffré à 7,84 interruptions par client en moyenne, soit une diminution de 2,55 ou de 35 % par rapport à l'exercice précédent.

L'indice de durée moyenne des interruptions de service touchant le réseau (SAIDI) indique la durée moyenne des interruptions (en heures) du réseau de la SÉQ dans chaque collectivité et région du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020. La durée moyenne d'interruption est calculée en divisant la somme de toutes les durées d'interruption des clients par le nombre total de clients desservis. Les interruptions imprévues sont en orange. Les interruptions prévues sont en rouge. En 2019-2020, le SAIDI s'est chiffré à 3,31 heures par client en moyenne, soit une diminution de 2,81 ou de 45 % par rapport à l'exercice précédent.

RENDEMENT ÉNERGÉTIQUE

Dans le cadre du plan d'immobilisations de la SÉQ, la Société continue d'investir dans des équipements de centrales électriques qui contribueront à améliorer le rendement énergétique et à réduire la consommation de combustible. Les améliorations du rendement énergétique sont réalisées grâce à une combinaison de groupes électrogènes plus modernes, d'améliorations dans les pratiques d'entretien du matériel et de modifications aux systèmes d'automatisation et de contrôle des centrales électriques. Ces initiatives assurent un fonctionnement optimal des centrales électriques tout en répondant à la demande quotidienne en électricité de chaque collectivité.

En 2019-2020, le taux de rendement énergétique de la SÉQ était de 3,74 kilowattheures par litre, ce qui constitue une légère baisse par rapport aux deux derniers exercices financiers. Malgré l'infrastructure vieillissante de la SÉQ et les bris périodiques de l'équipement, le Service des opérations continue d'améliorer ses taux de rendement énergétique. Bien que la SÉQ dépende principalement du carburant diesel pour la production d'électricité, elle s'efforce de réduire la quantité de carburant diesel nécessaire pour produire de l'électricité, ce qui réduit ainsi ses émissions de gaz à effet de serre.

PRODUCTION

Pour gérer les défis présentés par l'infrastructure vieillissante sur tout le territoire, le Service des opérations respecte strictement un programme d'entretien sur tous les équipements des 25 centrales électriques. Le Service des opérations collabore avec le Service d'ingénierie pour améliorer les infrastructures de la centrale électrique existante et construire de nouvelles centrales électriques.

En 2019-2020, le Service des opérations a travaillé avec le Service de l'ingénierie afin de mettre en service de nouveaux groupes électrogènes à Rankin Inlet, Coral Harbour, Chesterfield Inlet et Sanirajak. La mise à niveau de ces groupes électrogènes permettra à la SÉQ de répondre aux besoins énergétiques actuels et futurs des collectivités.

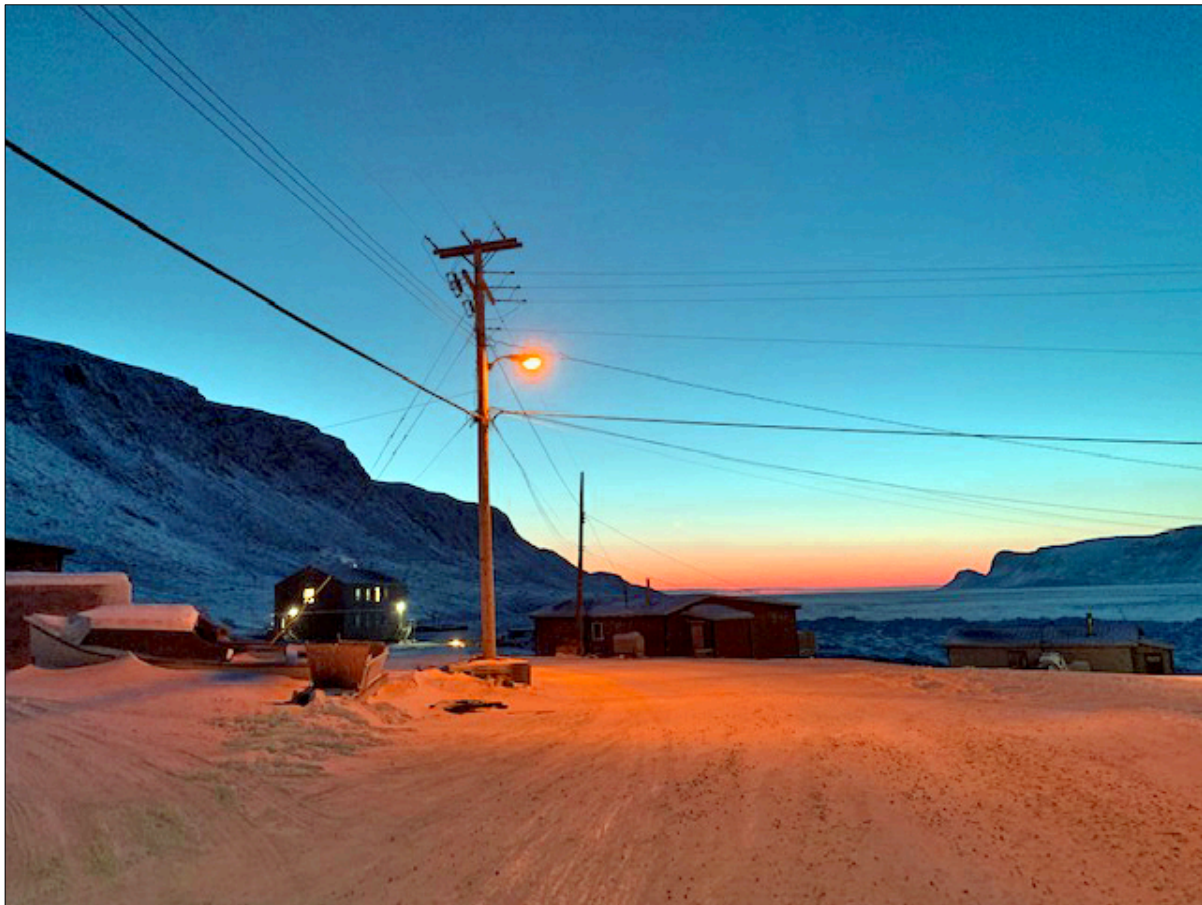


La SÉQ fait appel aux toutes dernières technologies de rendement énergétique afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

DISTRIBUTION

Les techniciens de lignes électriques (TLE) de la SÉQ passent la plupart des mois d'hiver à se rendre par avion dans les collectivités environnantes pour réparer les dommages causés aux lignes électriques et aux pôles et pour résoudre les problèmes liés aux raccordements des clients causés par des conditions climatiques défavorables et des facteurs externes. Au cours des mois du printemps et de l'été, les TLE se concentrent sur l'entretien des réseaux de distribution, l'entretien préventif et la préparation des systèmes pour de nouveaux raccordements clients, car la demande en électricité continue de croître sur le territoire.

Au cours de l'exercice financier 2019-2020, le Service des opérations a participé à une variété de projets d'entretien préventif dans le but d'améliorer la fiabilité et de répondre aux besoins énergétiques de chaque collectivité. Le Service des opérations a également prêté main-forte au Service de l'ingénierie pour mener une analyse des causes profondes des diverses pannes d'équipement. Parmi les raisons courantes à l'origine des pannes d'équipement, notons les pannes de manchons à comprimer, les pannes de conducteurs et les pannes de transformateurs.



Les techniciens de lignes électriques (TLE) de la SÉQ passent la plupart des mois d'hiver à se rendre par avion dans les collectivités environnantes pour réparer les dommages causés aux lignes électriques.

SERVICE DE L'INGÉNIERIE

Le Service de l'ingénierie est responsable de la planification, de la conception et de la gestion de projets, des services de soutien technique et d'analyse du cycle de vie des infrastructures nouvelles et existantes des centrales électriques de la Société. Il s'occupe également de l'élaboration et de la mise en place de procédures de gestion de projet, de la conception assistée par ordinateur et de l'entretien du système de gestion des documents d'ingénierie. Le partenariat stratégique qui existe entre les services de l'ingénierie et des opérations permet d'assurer le bon fonctionnement des activités quotidiennes, la planification à long terme et l'exécution du plan d'affaires de la SÉQ. Une collaboration étroite avec le Service des opérations et le Service de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des installations est primordiale pour assurer la mise à niveau des groupes électrogènes ainsi que des lignes de distribution et d'approvisionnement en carburant afin de donner lieu à un approvisionnement en électricité sûr et fiable pour tous les Nunavummiut du territoire.

PROJET DE RECONSTRUCTION DE CENTRALES ÉLECTRIQUES

La SÉQ procède à la finalisation des plans de projets visant le remplacement de 11 centrales électriques arrivant à la fin de leur durée de vie ou l'ayant dépassée. Les centrales électriques dont l'équipement et l'infrastructure sont vieillissants font l'objet de risques plus élevés d'interruptions de service en raison de défaillances du système et, dans certains cas, peuvent ne pas répondre aux besoins énergétiques actuels et futurs d'une collectivité. Les projets comme le remplacement de centrales électriques permettent à la SÉQ d'offrir de l'électricité de façon sûre et fiable à toutes les collectivités à l'échelle du territoire.

Au cours de l'exercice financier 2019-2020, les activités suivantes se rapportant à des projets de reconstruction de centrales électriques ont été menées à bien :

- Un contrat a été conclu en vue de la construction d'une nouvelle centrale électrique à Arctic Bay, et les travaux de conception sont en cours. Ce projet devrait prendre fin en 2021-2022.
- En 2019-2020, la SÉQ a poursuivi ses travaux de conception sur une nouvelle centrale hybride d'énergie solaire et de carburant diesel à Kugluktuk. En décembre 2019, une demande de propositions concernant ce projet a été annulée parce que le montant des devis était plus élevé que le budget approuvé pour ce projet. La SÉQ a analysé la demande de propositions en question dans le but d'explorer d'autres options pour le reste de l'exercice financier.

PROGRAMME DE FACTURATION NETTE

Lancé en avril 2018, le programme de facturation nette permet aux clients résidentiels et à un compte municipal ou de hameau par collectivité de générer leur approvisionnement en électricité en installant leurs propres systèmes de production d'électricité renouvelable de 10 kilowatts ou moins. Les clients admissibles reçoivent un crédit pour le surplus d'électricité produit et transféré aux réseaux électriques de la SÉQ. En 2019-2020, sept clients (quatre clients résidentiels et trois hameaux) ont été approuvés pour le programme.

PROGRAMME POUR LES PRODUCTEURS D'ÉLECTRICITÉ COMMERCIAUX ET INSTITUTIONNELS

La SÉQ s'affaire à l'élaboration d'un programme de producteurs d'électricité commerciaux et institutionnels (PÉCI) à l'intention des clients commerciaux et institutionnels actuels. Grâce à ce programme, les clients pourront produire de l'énergie renouvelable dans leurs lieux de travail et vendre toute l'énergie ainsi produite à la SÉQ. Pour la première fois, la SÉQ achètera de l'électricité des PÉCI jusqu'à hauteur des coûts du carburant diesel qui auront pu être évités, soit le prix maximum que la SÉQ peut payer pour de l'énergie renouvelable sans avoir à augmenter les tarifs d'électricité. Ce programme devrait être approuvé vers la fin de l'exercice 2020-2021.

PROGRAMME POUR LES PRODUCTEURS D'ÉLECTRICITÉ INDÉPENDANTS

La SÉQ est en train d'élaborer son programme de producteurs d'électricité indépendants en vertu duquel les producteurs en dehors du service public pourront produire de l'énergie électrique à partir de systèmes d'énergie renouvelable afin de la vendre directement à la SÉQ. Les organisations inuites et les municipalités se verront offrir la première occasion de posséder et d'exploiter des installations à l'échelle communautaire dans leurs régions respectives. À l'instar de la structure de fixation des prix des PÉCI, la SÉQ achètera de l'électricité des producteurs d'électricité indépendants jusqu'à hauteur des coûts du carburant diesel qui auront pu être évités, soit le prix maximum que la SÉQ peut payer pour de l'énergie renouvelable sans avoir à augmenter les tarifs d'électricité.

INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE CENTRALISÉ

L'installation de chauffage centralisé (DHS) est le processus consistant à exploiter l'énergie thermique produite en tant que sous-produit de la production d'électricité et à fournir cette énergie thermique capturée aux clients grâce à un réseau de distribution par canalisation. Ces installations permettent aux clients commerciaux et institutionnels d'utiliser beaucoup moins de carburant pour produire de la chaleur et de réduire ainsi l'entretien à apporter à leurs systèmes de chauffage. La DHS détourne chaque année environ deux millions de litres de mazout de chauffage au Nunavut et réduit considérablement les émissions de carbone du territoire.

En septembre 2018, le gouvernement du Canada s'est engagé à un financement important pour le Nunavut dans le cadre du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC) qui permettra à la SÉQ la mise en place de systèmes d'installation de chauffage centralisé à Sanikiluaq et à Taloyoak. La SÉQ projette de relier l'école Nuiyuk et l'école secondaire Paatsaali à la DHS à Sanikiluaq. À Taloyoak, on projette de relier l'école Netsilik, la piscine Moses Teelktaq, le garage de Construction Lyall et deux garages du hameau à la DHS. Les phases initiales du projet de la DHS sont en cours et on s'attend à ce qu'elles soient terminées en 2020-2021.

Des pourparlers sont en cours avec la ville d'Iqaluit pour relier quatre bâtiments à la DHS. Une entente visant la connexion du centre aquatique, de l'usine de traitement des eaux usées, de la station de surpression de l'eau et de la station de réchauffage de l'eau s'étendant sur 20 ans devrait être conclue au cours du prochain exercice financier.

En 2019-2020, Rankin Inlet a bénéficié de l'installation d'un groupe électrogène de 950 kilowatts, comprenant un nouvel appareil de récupération du gaz d'échappement. Cet appareil exploite la chaleur de l'échappement des moteurs et l'envoie au DHS local. Les résultats de l'installation feront l'objet d'une surveillance et serviront de modèle à l'expansion future du DHS dans d'autres collectivités.

ÉNERGIE DE REMPLACEMENT ET ÉNERGIE RENOUVELABLE

La gestion du portefeuille de l'énergie de remplacement et de l'énergie renouvelable est présentement assurée par un conseiller principal, qui assure aussi la liaison avec le personnel à l'échelle de la Société pour évaluer et faire progresser des projets qui réduiront la dépendance de la SÉQ aux carburants diesel. De plus, la SÉQ travaille en partenariat avec des organismes fédéraux comme Affaires autochtones et du Nord Canada, Ressources naturelles Canada, CanNor, Savoir polaire Canada et avec le gouvernement du Nunavut afin de faciliter la réalisation d'initiatives d'énergie de remplacement et d'énergie renouvelable sur le territoire.

La SÉQ soutient d'autres organismes, établissements et sociétés privées qui mettent en œuvre des projets qui font appel aux technologies d'énergie de remplacement dans l'Arctique en échangeant de l'information et en assurant une coordination commune des études de faisabilité.

En 2019-2020, la Société a participé aux projets suivants d'énergie de remplacement, d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique :

- La SÉQ continue d'explorer le potentiel géothermique au Nunavut. En avril 2019, la SÉQ a fait parvenir une demande de déclaration d'intérêt à CanNor et à Savoir polaire Canada afin de pousser plus loin les résultats d'une étude géothermique remontant à 2018. CanNor a approuvé la demande de financement de 72 000 \$ en novembre 2019. La décision de Savoir polaire Canada n'a pas encore été rendue.
- En février 2020, la SÉQ a lancé la phase II de l'évaluation des ressources géothermiques. Ce projet comprend une composante de collecte de données dans les collectivités de Resolute Bay, Baker Lake et Cambridge Bay. L'aboutissement de ce projet permettra à la SÉQ de passer à la phase d'exploration dans l'une des trois collectivités. La Société continuera de rechercher du financement en vue d'explorer les possibilités de déploiement de ressources géothermiques dans certaines collectivités.
- En novembre 2019, le département d'État américain, en collaboration avec le gouvernement du Nunavut et la SÉQ, a organisé un atelier intitulé *Powering Arctic and Remote Communities* sur les services publics de l'Arctique à Iqaluit. Pendant cet atelier de trois jours, un éventail de systèmes de services publics dans l'Arctique et en régions éloignées a été examiné dans le contexte du partage d'expériences (tant les réussites que les échecs) aux niveaux technique, opérationnel et de gestion. Des entreprises de services publics du Nord canadien, de l'Alaska et du Groenland ont participé à cet atelier. Les participants ont partagé les leçons qu'ils ont apprises en matière d'opérations et d'entretien, d'intégration des nouvelles technologies ainsi que de développement de projets d'énergie renouvelable et d'énergie de remplacement.



Jamie Flaherty, vice-président de la SÉQ, a fait une présentation à l'atelier *Powering Arctic and Remote Communities* en novembre 2019.



Le vice-premier ministre du Nunavut, M. David Akeeagok, le président-directeur général de la SÉQ, M. Bruno Pereira, et l'ancienne ministre du Développement économique rural, Bernadette Jordan, ont fait une annonce de financement conjoint de la part du gouvernement fédéral en mai 2019.

- La Société a déposé une demande de financement dans le cadre du programme Énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées de Ressources naturelles Canada (CERRC) afin de procéder à l'installation d'un panneau solaire photovoltaïque de 500 kilowatts pour la collectivité de Kugluktuk. En août 2019, le CERRC a approuvé la demande de financement de 8,45 millions de dollars dans une mesure de 40 %. Ce projet en est à l'étape de l'adjudication du contrat.
- En juillet 2019, la SÉQ a reçu une approbation de financement de 75 % du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone pour des projets d'agrandissement du système de chauffage centralisé (DHS) à Taloyoak et à Sanikiluaq. Ces initiatives sont en cours. Leur coût totalisera 8,4 millions de dollars et la date d'achèvement des travaux est prévue pour le mois de mars 2021.
- En mars 2020, la SÉQ a reçu une aide financière totalisant près de 131 000 \$ du programme ARDEC Nord en vue de la réalisation d'études de faisabilité pour l'agrandissement du DHS à Iqaluit et à Baker Lake. Les études effectuées dans ces deux collectivités progressent et devraient prendre fin au cours de l'exercice financier 2021.

SERVICE DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES INSTALLATIONS

Le Service de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des installations (SSEI) assure le contrôle des pratiques de la Société en matière de santé, de sécurité et d'environnement ainsi que l'entretien et la gestion du portefeuille immobilier de la SÉQ. Le mandat du SSEI consiste à :

- réduire l'empreinte environnementale de la SÉQ;
- s'assurer que tous les employés comprennent leurs droits et leurs responsabilités dans le cadre d'enjeux qui ont des répercussions sur leur santé, leur sécurité et sur l'intendance environnementale;
- promouvoir et assurer le respect du programme de santé et de sécurité et le système de gestion environnemental de la SÉQ;
- poursuivre l'élaboration et la révision des pratiques et procédures de travail sécuritaires;
- offrir de la formation en santé et sécurité à tous les employés;
- assurer la conformité de la SÉQ avec toutes les lois et tous règlements fédéraux et territoriaux applicables;
- procéder aussi au calcul des coûts durant le cycle de vie afin d'appuyer la prise de décision concernant le maintien ou le retrait d'actifs dans tout le Nunavut;
- assurer la gestion, l'entretien et l'administration de l'ensemble du portefeuille immobilier de la SÉQ, y compris les logements du personnel et des installations commerciales en location, des centrales électriques et des terrains;
- offrir des services complets de gestion des installations en élaborant, en mettant en œuvre et en administrant des procédures de gestion et d'entretien des infrastructures de la SÉQ afin d'en assurer le fonctionnement sécuritaire, efficace et rentable;
- respecter les normes et les meilleures pratiques de l'industrie, le Code national du bâtiment, les règles en matière de gestion financière et de marchés publics ainsi que toutes les politiques, procédures et lois applicables.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

La Société croit que les incidents, les maladies et les blessures en milieu de travail sont inacceptables et évitables. La SÉQ est déterminée à fournir un environnement de travail sain et sécuritaire à ses employés, ses entrepreneurs et ses clients.

En 2019-2020, la SÉQ a entièrement satisfait les exigences d'audit du certificat de reconnaissance (COR) de la Northern Safety Association (NSA). Le certificat de reconnaissance est un programme d'agrément pancanadien bien établi, qui offre aux organismes un outil pour évaluer et améliorer leur système de gestion en santé et sécurité. L'objectif de ce certificat de reconnaissance est de favoriser des comportements et des pratiques plus sécuritaires sur les lieux de travail, qui permettent aussi d'améliorer le rendement.



Les lauréats du prix d'excellence de Gjoa Haven et de Resolute Bay reçoivent leur prix dans le cadre de la formation annuelle à Iqaluit.

Depuis l'obtention de son certificat de reconnaissance en 2013, le Service de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des installations a apporté d'importantes améliorations au programme de santé et de sécurité (PSS) de la SÉQ afin de se conformer aux exigences et aux normes nécessaires au maintien de son agrément. Le système de gestion de la santé et sécurité solide de la SÉQ a été créé et mis en œuvre et est évalué chaque année dans le cadre d'audits internes et externes exhaustifs. Afin de tenir compte des modifications de la loi territoriale et des meilleures pratiques de l'industrie, le programme a été élargi et révisé au besoin.

Le SSEI continue de livrer des orientations en matière de santé et sécurité aux nouveaux employés et aux entrepreneurs. Grâce à la formation en ligne, les employés sont en mesure de suivre la formation obligatoire du *Programme d'orientation sur la santé et sécurité*. Ce programme permet de s'assurer que les employés réussissent un programme de familiarisation à la sécurité comme l'exige le règlement sur la santé et sécurité au travail du Nunavut. En 2019-2020, 74 employés de la SÉQ ont suivi le programme d'orientation.

AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2019-2020, LE PERSONNEL DU SSEI A FORMÉ :

- 18 employés sur la prévention des chutes
- 24 employés sur les premiers soins de niveau A, avec une certification RCP
- 36 employés sur le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
- 2 employés sur l'inspection et l'entretien des extincteurs d'incendie
- 84 employés et 20 entrepreneurs sur le Code interne de protection des travaux publics de la SÉQ
- 12 employés sur l'utilisation des plates-formes d'accès télescopiques
- 39 employés dans le cadre du cours de familiarisation en sécurité à l'intention des superviseurs
- 39 employés sur la sécurité en électricité et la sensibilisation aux éclairs d'arc électrique
- 28 employés sur la sensibilisation aux dangers liés à la distribution
- 28 employés sur les interventions en cas de déversements
- 290 entrepreneurs, qui ont suivi le programme de sécurité de la SÉQ à l'intention des entrepreneurs

La SÉQ est fière de sa participation continue à la Semaine nord-américaine de la sécurité et de la santé au travail (SNASST). Soulignée au Canada, aux États-Unis et au Mexique, la Semaine de la santé et de la sécurité au travail réitère, à l'intention du public, des gouvernements et de l'industrie, l'importance de mieux comprendre, de sensibiliser et de réduire les blessures et des maladies sur les lieux de travail, au foyer et dans la collectivité.

En 2019-2020, la SÉQ a organisé dans ses murs plusieurs activités à l'intention des employés dans le cadre de la *Semaine de la santé et sécurité* au travail. En voici quelques exemples :

- Organisation du concours de coloriage Make Safety a Habit (faire de la sécurité une habitude) pour les enfants, avec utilisation des coloriages gagnants pour le calendrier 2020 de la SÉQ
- Organisation de l'assemblée générale annuelle du Comité conjoint d'hygiène et de sécurité au travail
- Série de présentations sur la sécurité par divers services au sujet d'aspects variés de la sécurité au travail
- Cours de SafeTALK sur la sensibilisation à la santé mentale et la prévention du suicide
- Présentation publique concernant la sécurité sur les lignes électriques
- Publication des feuillets d'information *Power Line Safety for Contractors* et *Vehicle Accidents Involving Power Lines*
- Diffusion de messages sur la sécurité à des auditoires en ligne sur Twitter et Facebook

Au cours de l'exercice financier 2019-2020, le programme de formation pour les opérateurs de centrale s'est poursuivi avec une séance de formation destinée aux opérateurs adjoints. Ce programme permet de réunir le personnel des opérations de partout au Nunavut pour une semaine de formation sur la santé et la sécurité. La formation destinée aux opérateurs est donnée tous les ans, avec alternance des séances pour les opérateurs adjoints et les surintendants de centrales. En 2020-2021, la séance sera organisée à l'intention des surintendants de centrales.

En 2019-2020, les thèmes particuliers au cours de la formation comprenaient ce qui suit :

- Fonctionnement des disjoncteurs de circuits basse tension
- Sécurité en électricité et sensibilisation aux éclairs d'arc électrique
- Relevé et retrait des compteurs
- Techniques de sauvetage dans une échelle et une tête de poteau
- Code de protection du travail
- Gestion de la sécurité des entrepreneurs
- Faits saillants des possibilités courantes de sécurité à la centrale
- Sensibilisation environnementale d'ordre général
- Transport de matières dangereuses

Le SSEI est déterminé à assurer le maintien d'un environnement de travail sain et sécuritaire. Il offre aussi aux nouveaux employés et au personnel déjà en poste la formation en santé et sécurité nécessaire à leur fonction afin que chacun dispose des outils nécessaires pour mener une carrière sans blessures à la SÉQ.



Le personnel et les opérateurs de centrales électriques de la SÉQ terminent leur séance de formation d'une semaine en octobre 2019.

ENVIRONNEMENT

L'équipe du Service de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des installations travaille d'arrache-pied pour restreindre l'empreinte environnementale de la Société, conformément aux meilleures pratiques et aux normes de l'industrie, ainsi qu'aux lois fédérales et territoriales applicables. La production et la distribution d'électricité à partir d'une centrale électrique au carburant diesel, assujetties à des mesures antipollution strictes, réduisent le risque que les activités de travail quotidiennes entraînent des dommages indésirables aux terres et aux plans d'eau environnants.

La SÉQ adopte une démarche axée sur les risques quand vient le temps de formuler les plans d'assainissement de sites touchés par la contamination héritée. Les évaluations environnementales de site (EES) sont essentielles pour établir l'état environnemental et vérifier la contamination possible d'un site. Cela comprend l'évaluation des facteurs propres à l'écologie et à la santé humaine de chaque site tout en incluant les possibilités d'effets potentiels afin de dresser un plan d'assainissement convenable. Cette approche est décrite dans le document *Environmental Guideline for the Management of Contaminated Sites* (en anglais seulement) du gouvernement du Nunavut. Lors d'évaluations antérieures, il a été établi que les contaminants présents à l'heure actuelle dans les sites de la SÉQ ne présentent pas de risque pour la santé humaine. Cela s'explique par l'emplacement de la contamination, ou encore, par la profondeur à laquelle la contamination se trouve. En 2019-2020, des évaluations environnementales de sites ont été réalisées sur des propriétés de Clyde River et de Taloyoak dans le cadre des efforts continus de la SÉQ visant à comprendre la responsabilité environnementale liée à chacune de ses propriétés.

Cette approche axée sur les risques a fait en sorte que la SÉQ se dote d'un programme de surveillance environnementale assorti d'une diligence raisonnable pour chacune de ses installations. Ce programme comprend le prélèvement et l'analyse annuels d'échantillons de sol afin de pouvoir consigner la présence ou l'absence de contamination en surface. Les résultats obtenus grâce aux échantillonnages sont comparés aux lignes directrices environnementales applicables (comme les Recommandations canadiennes pour la qualité des sols : Environnement et santé humaine) afin de caractériser la contamination potentielle et de la délimiter. Il est également possible de jeter un coup d'œil sur les résultats des échantillons de longue date pour déterminer si la contamination change ou se déplace et s'il y a lieu de pousser l'enquête plus loin.



Un nouveau réservoir de stockage du carburant a été construit à Iqaluit en 2019.

Au cours de l'exercice financier 2019-2020, un consultant a été embauché pour analyser et préparer un rapport sur les échantillons de sol prélevés dans chaque collectivité. Les résultats du programme d'échantillonnage ont permis de constater la possibilité d'un changement sur le plan de la contamination du sol comparativement aux résultats précédents de sept collectivités. Dans cinq collectivités, le sol ne respectait pas les recommandations applicables pour la qualité environnementale comparativement aux résultats d'anciens échantillons conservés en dossier. Cependant, dans deux collectivités, les résultats de l'analyse des sols respectaient les recommandations applicables pour la qualité environnementale même si ce n'était pas le cas par le passé, ce qui laisse supposer l'amélioration des conditions du sol. Le Service de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des installations s'appuiera sur les données du rapport pour continuer à surveiller le degré de risque environnemental lié aux propriétés de la SÉQ.

Afin de s'assurer que les collectivités disposent d'un approvisionnement énergétique fiable, de réduire les déversements de carburant et de se conformer aux règlements fédéraux, la SÉQ continue de mettre à niveau l'infrastructure de son système d'alimentation en carburant sur l'ensemble du territoire. En 2019-2020, un réservoir à carburant de Gjoa Haven a subi un entretien et une inspection dans le respect des normes applicables. Un nouveau réservoir de stockage de cinq millions de litres est entré en service à Iqaluit après la réalisation des inspections requises. De plus, les systèmes de carburant de l'ancienne centrale électrique de Kinngait et l'ancienne centrale électrique située sur le chemin Federal à Iqaluit ont été retirés du service au cours du dernier exercice financier.

Pendant l'exercice financier 2019-2020, un déversement de glycol à déclaration obligatoire s'est produit à Rankin Inlet. Ce déversement n'a pas été repéré avant la fin de l'automne, une fois le sol gelé, ce qui n'a pas permis d'étudier la situation et de nettoyer le déversement. Un plan d'assainissement déposé auprès du ministère de l'Environnement du gouvernement du Nunavut sera examiné plus tard, lorsqu'il n'y aura plus de neige, pendant l'exercice financier 2020-2021.

Dans le cadre du processus d'amélioration continue de la SÉQ, le SSEI a entrepris la révision et la mise à jour de toutes les procédures et de tous les documents en gestion environnementale en 2019-2020. Le plan d'urgence en cas de déversement a été révisé, et il devrait être mis à la disposition de tous les employés en 2020-2021. Quatre autres procédures d'exploitation standard en matière d'environnement ont été révisées et distribuées aux employés des opérations.

PRIX ET RECONNAISSANCE

PRIX DE LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

En 2019-2020, la Société d'énergie Qulliq (SÉQ) a reçu, pour la huitième année, le prix de reconnaissance d'un employeur remis conjointement par la Canadian Society of Safety Engineers et par la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs. Cette reconnaissance montre bien les efforts de la SÉQ et son engagement continu à élargir et approfondir sa culture de la sécurité en milieu de travail.

CERTIFICAT DE RECONNAISSANCE

En octobre 2019, la SÉQ a passé avec succès un audit externe réalisé par la Northern Safety Association (NSA). Les audits du certificat de reconnaissance font partie d'un programme de certification pancanadien respecté qui évalue les programmes de santé et de sécurité existants de même que les méthodes de travail. La SÉQ a obtenu une note générale de 86 % à l'audit.

La Société fait l'objet d'audits d'entretien interne tous les ans et d'audits externes tous les trois ans. L'évaluation récente était composée de 13 visites de lieux de travail, de 47 entrevues avec des employés et de l'examen complet de toute la documentation sur la santé et la sécurité. La SÉQ entend préparer un plan d'action à la lumière de l'audit externe de 2019 afin d'aborder les aspects à améliorer.

La direction de la SÉQ estime que la plupart des blessures sont évitables. C'est pour cela que la Société accorde la priorité aux commentaires découlant de l'audit, afin que les programmes de sécurité soient axés sur une amélioration continue.

SERVICE DES INSTALLATIONS

OUVRAGES PROVISOIRES

La division des Installations travaille avec diligence afin d'évaluer l'état des ouvrages provisoires de la SÉQ, lesquelles ont été réalisées individuellement, pour chacun de ces ouvrages. Les travaux de réparation et d'entretien ont été mis en priorité et réalisés rapidement et à moindres frais. Parmi les pratiques d'entretien régulières, notons les inspections des réservoirs à carburant et les réservoirs à eaux usées, l'entretien annuel des fours et le nettoyage des réservoirs à eau, en prenant soin de s'assurer que tous les accessoires fixes et les raccords sont en bon état de fonctionnement et de vérifier la sécurité des lieux. Les réparations d'importance, comme le remplacement des fours, la réparation des toitures et les problèmes de plomberie, sont effectuées en fonction des besoins afin que les unités soient toujours en bon état de fonctionnement.

En 2019-2020, la division des Installations a effectué des évaluations dans 15 des 25 collectivités éloignées du Nunavut dans le but d'évaluer leur état et de prendre connaissance des problèmes d'entretien et de réparation. Voici les collectivités en question :

- Qikiqtarjuaq
- Clyde River
- Resolute Bay
- Grise Fiord
- Arctic Bay
- Sanirajak
- Kinngait
- Coral Harbour
- Naujaat
- Baker Lake
- Chesterfield Inlet
- Whale Cove
- Kugaaruk
- Taloyoak
- Cambridge Bay

IMMEUBLES RÉSIDENTIELS ET COMMERCIAUX

En date du 31 mars 2020, la SÉQ assurait l'entretien de 175 unités d'habitation. Le tableau ci-dessous montre la répartition par collectivité et par taille de logement (studio, appartement avec une, deux, trois ou quatre chambres à coucher ou plus).

| | Studio | Une chambre | Deux chambres | Trois chambres | Quatre chambres | Cinq chambres | Nbre total d'unités |
|--------------------|--------|-------------|---------------|----------------|-----------------|---------------|---------------------|
| Iqaluit | 1 | 34 | 18 | 32 | 4 | - | 89 |
| Igloolik | - | - | 1 | - | 1 | - | 2 |
| Pangnirtung | - | - | 1 | - | 1 | - | 2 |
| Pond Inlet | - | - | 1 | - | - | 1 | 2 |
| Kinngait | - | - | - | 1 | - | - | 1 |
| Resolute Bay | - | - | - | 1 | - | - | 1 |
| Sanirajak | - | - | 1 | - | - | - | 1 |
| Qikiqtarjuaq | - | - | 1 | - | - | - | 1 |
| Kimmitut | - | - | 1 | - | - | - | 1 |
| Arctic Bay | - | 1 | - | - | - | - | 1 |
| Clyde River | - | - | 1 | - | - | - | 1 |
| Grise Fiord | - | - | 1 | - | - | - | 1 |
| Sanikiluaq | - | - | 1 | - | - | - | 1 |
| Rankin Inlet | - | 1 | 3 | 4 | - | - | 8 |
| Baker Lake | - | 15 | 14 | 7 | 1 | - | 37 |
| Arviat | - | - | - | - | 1 | - | 1 |
| Coral Harbour | - | - | - | 1 | - | - | 1 |
| Chesterfield Inlet | - | - | 1 | - | - | - | 1 |
| Whale Cove | - | - | 1 | - | - | - | 1 |
| Naujaat | - | - | 1 | - | - | - | 1 |
| Cambridge Bay | - | 1 | 4 | 10 | 1 | - | 16 |
| Gjoa Haven | - | - | 1 | - | - | - | 1 |
| Taloyoak | - | - | - | 1 | 1 | - | 2 |
| Kugaaruk | - | - | 1 | - | - | - | 1 |
| Kugluktuk | - | - | - | 1 | - | - | 1 |
| Total | | | | | | | <u>175</u> |

Au cours de l'exercice financier 2019-2020, la division des Installations a obtenu des unités d'habitation supplémentaires à Iqaluit et à Cambridge Bay afin d'héberger les nouveaux employés et leur famille. La division des Installations prend souvent le soin d'analyser les besoins en hébergement du personnel de la SÉQ. Ces analyses se traduisent parfois par la non-reconduction des baux d'unités d'hébergement non convenables en raison des besoins changeants, ou encore, en raison de l'état ou de l'emplacement des unités indésirables.

Grand nombre des unités d'habitation du personnel appartenant à la SÉQ ont été évaluées, et des travaux de réparation ou de rénovation pour améliorer l'état des propriétés, selon les besoins, ont été initiés.

En 2019-2020, le ministre responsable de la SÉQ a autorisé la Société à aller de l'avant avec la construction d'un nouveau siège social à Baker Lake. Dans cette collectivité, la SÉQ compte près de 50 employés travaillant dans trois bureaux différents. Le nouveau siège social devrait être en mesure de recevoir tout le personnel administratif de la Société au sein de la collectivité. Les travaux de conception du siège social ont été terminés avant la fin de l'exercice financier. La construction du nouveau siège social devrait prendre fin à l'été 2022. Ce projet accuse certains retards en raison de contraintes budgétaires et de problèmes liés à la COVID-19.

RESSOURCES HUMAINES

Le Service des ressources humaines (RH) s'occupe de la gestion et de l'administration générales de la main-d'œuvre de la Société. Ce service est composé de quatre divisions fonctionnelles. Celles-ci travaillent en collaboration étroite afin de fournir orientation et services aux divers services de la Société. Ces divisions sont les suivantes : dotation et recrutement du personnel, relations avec les employés et relations de travail, programmes d'embauche des Inuits, et projets de ressources humaines.

Par ailleurs, le service veille à ce que toutes les activités de ressources humaines de la Société soient menées conformément au chapitre 23 de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*, dans le respect des lois, des directives, des politiques et des contrats en matière d'emploi applicables, ainsi que de la convention collective de la SÉQ.

DOTATION ET RECRUTEMENT

Pendant l'exercice financier 2019-2020, la SÉQ a pourvu 39 postes par l'intermédiaire de concours ou de mutations internes au titre du perfectionnement, ce qui cadre avec son plan d'embauche des Inuits (PEI). À l'heure actuelle, 86 % des postes de la SÉQ sont pourvus par des employés à contrat de durée fixe ou indéterminée. Les employés inuits du Nunavut forment 50 % de la main-d'œuvre de la SÉQ.

La SÉQ observe la politique d'embauche prioritaire du gouvernement du Nunavut au moment de recruter du personnel et de pourvoir des postes partout au Nunavut. Dans le cadre de ses stratégies de dotation, la SÉQ utilise les stratégies suivantes, en tout ou en partie :

- L'ajout de la disposition voulant que « *La priorité sera accordée aux Inuites et Inuits du Nunavut.* » à toutes les offres d'emploi, et l'application de la politique de la priorité en matière d'embauche à tous les concours.
- Les sélections effectuées dans le cadre des concours sont conformes à la politique sur les priorités d'embauche et les directives applicables du gouvernement du Nunavut.
- Au besoin, pourvoir les postes vacants au moyen de concours restreints (pour les Inuits seulement ou pour les Inuits seulement, par collectivité).
- L'embauche d'employés temporaires pour des postes permanents lorsque des Inuits ne sont pas retenus dans le concours, mais qu'ils pourront se qualifier pour ces postes dans un avenir rapproché.
- L'annulation des concours lorsqu'aucun Inuit n'est retenu, et réaffichage du poste en utilisant des méthodes de recrutement visant à attirer un plus grand nombre de candidats inuits.
- L'offre de mutations internes au titre du perfectionnement à des employés inuits, lorsque pertinent, et aide aux employés pour atteindre le degré de scolarité ou d'expérience requis pour occuper un poste.

- L'embauche de personnel inuit temporaire pour pourvoir un poste lorsqu'un concours ne permet pas de recruter la bonne personne, et l'aide aux employés afin qu'ils acquièrent l'expérience ou les compétences nécessaires pour que le poste concerné puisse être pourvu lors de la reprise du concours.
- L'application de la politique d'embauche prioritaire au personnel occasionnel pour des emplois à court ou à long terme.

RELATIONS DE TRAVAIL ET RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS

INTERVENTION RAPIDE

Reconnaissant les avantages mutuels d'une intervention précoce en cas de différends en milieu de travail, la plus récente convention collective de la SÉQ a codifié les pratiques d'intervention pré-griefs à titre de solution de rechange aux démarches traditionnelles de résolution de différends en milieu de travail (comme les griefs, les litiges, les plaintes de harcèlement, etc.). Lorsque cela est approprié, les délégués syndicaux s'engageront avec la direction dans une démarche de résolution de différends avant grief en vue de conclure une entente mutuellement acceptable. En 2019-2020, il n'y a pas eu de cas officiels obligeant la SÉQ à entreprendre une démarche de résolution de différends avant grief.

GRIEFS

Si les différends ne sont pas résolus au moyen du protocole d'intervention précoce (ou ne s'y prêtent pas), un grief est habituellement déposé. Un grief est une déclaration d'insatisfaction, préparée par une personne, par le syndicat ou, plus rarement, par la direction concernant l'interprétation ou l'application de la convention collective ou d'un autre instrument ayant une influence sur les conditions d'emploi. Les négociations entre les parties constituent habituellement la première étape pour la résolution de griefs. Si on ne parvient à aucune entente, un médiateur peut être embauché pour aider les parties. Au bout du compte, lorsqu'il n'y a pas d'entente, le différend passe à une tierce partie qui prend alors connaissance de l'affaire et rend une décision.

| | Griefs actifs au 31 mars 2020 | |
|--------|-------------------------------|--------------------|
| | Griefs de principe | Griefs individuels |
| SEN | 4 | 5 |
| Exclus | – | 1 |

| | Nouveaux griefs présentés en 2019-2020 | |
|--------|--|--------------------|
| | Griefs de principe | Griefs individuels |
| SEN | 1 | 1 |
| Exclus | – | 1 |

| | Résolution de griefs par type, 2019-2020 | |
|-------------|--|--------------------|
| | Griefs de principe | Griefs individuels |
| Retrait | 1 | – |
| Négociation | 3 | 1 |
| Médiation | – | – |
| Arbitrage | – | – |

INITIATIVES VISANT LES RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS

En 2019-2020, le Service des ressources humaines a fait des présentations sur la prévention du harcèlement et le respect en milieu de travail. Les comportements appropriés sur les lieux de travail, et les attentes en matière de rendement et d'assiduité ont été rappelés à tout le personnel. D'autres présentations ont également été faites afin de tenir les employés au courant des initiatives en matière d'embauche d'Inuits, de gestion des périodes de probation, de gestion du rendement et d'aptitude au travail.

PROGRAMMES D'EMBAUCHE DES INUITS

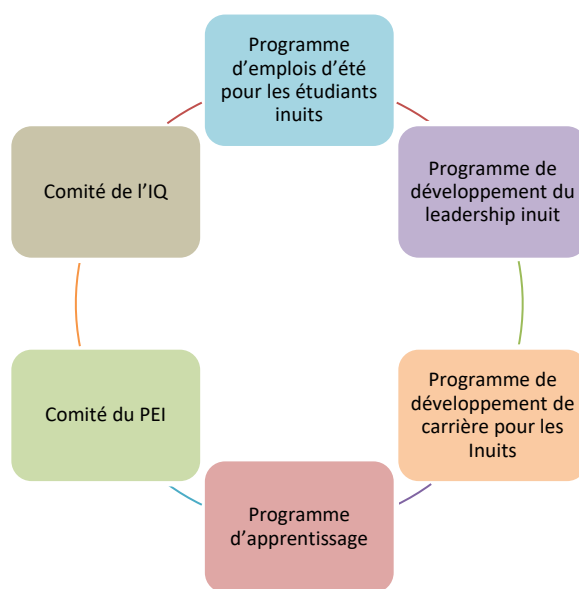
PLAN D'EMBAUCHE DES INUITS

La société a préparé un plan d'embauche des Inuits (PEI), conformément à son engagement envers le chapitre 23 de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* et au plan principal d'embauche des Inuits du gouvernement du Nunavut. Cette stratégie d'emploi exhaustive énonce les tactiques actuelles et futures de la société en matière d'atténuation des obstacles à l'emploi et d'augmentation de la participation des Inuits à l'échelle de la société.

INITIATIVES D'EMBAUCHE DES INUITS

La division des Programmes d'embauche des Inuits administre six initiatives interreliées qui jouent toutes un rôle dans l'atteinte des objectifs d'emploi des Inuits fixés par la Société. Chacun de ces programmes s'appuie sur la vision de la Société à l'égard d'une main-d'œuvre habilitée et responsable, représentative de la population du Nunavut et à l'image des valeurs sociétales inuites et de l'Inuit Qaujimajatuqangit. Ces initiatives sont les suivantes :

Plan d'embauche des Inuits



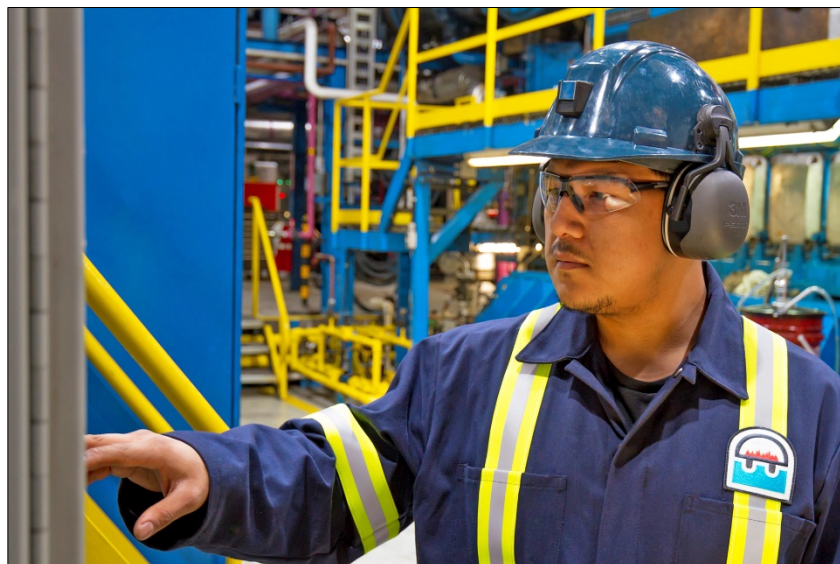
Programme d'emplois d'été pour les étudiants inuits (SSP) : Ce programme permet aux étudiants du Nunavut de découvrir divers secteurs d'emploi au sein de la Société en leur offrant une expérience de travail valable au cours des mois d'été. Huit étudiants ont été embauchés pour la période d'emploi de l'été 2019.

Programme de développement du leadership inuit (ILDLP) : La raison d'être de ce programme consiste à rehausser la représentation inuite dans les niveaux de la haute direction, des cadres intermédiaires et des professionnels. Ce programme est composé de trois segments d'activités en vue du perfectionnement des employés inuits.

- **Du point de vue scolaire :** Ce segment vient en aide aux Inuits qui désirent obtenir un certificat, un diplôme ou un grade universitaire dans un domaine d'études dont la Société peut bénéficier.
- **Du point de vue de l'expérience :** Ce segment permet aux employés inuits de prendre des affectations de perfectionnement temporaires relevant d'emplois professionnels ou de direction. En 2019-2020, six employés inuits ont accepté des mutations au titre du perfectionnement afin de faire l'acquisition de compétences en leadership au sein des catégories d'emploi des cadres intermédiaires et des employés professionnels.
- **Du point de vue professionnel :** Ce segment vise à aider les employés inuits à obtenir leur accréditation professionnelle. Trois employés inuits ont participé à des occasions de perfectionnement visant l'atteinte de leur accréditation professionnelle.

Programme de développement de carrière pour les Inuits (ICDP) : Ce programme est conçu pour jumeler officiellement les employés à leur superviseur afin de mettre sur pied un plan de développement de carrière personnalisé. Ces plans de développement de carrière aident à guider les employés tout au long de leur carrière en définissant des objectifs et des échéances qui concordent avec les orientations stratégiques de la Société.

Cette initiative échelonnée sur quatre ans a été lancée en 2018. Elle a pour but de faire en sorte que tous les employés inuits aient la possibilité de bénéficier d'un plan de perfectionnement de carrière. En 2019-2020, la SÉQ a approché 33 employés inuits afin de leur proposer de créer un plan de perfectionnement de carrière, et 17 d'entre eux ont décidé d'aller de l'avant avec ce plan. Pour ce qui est de sa cible de quatre ans, la Société en est actuellement à un taux d'embauche d'employés inuits de 68 %. Le reste des employés inuits seront embauchés au cours des exercices 2020-2021 et 2021-2022.



La SÉQ continue de viser l'obtention d'une main-d'œuvre représentative en offrant du soutien du point de vue scolaire, de l'expérientiel et professionnel.

Programme d'apprentissage : Mis sur pied dans le but de réduire la dépendance à l'embauche de gens de métier hors du territoire, ce programme a permis à la Société de pourvoir des postes à même les collectivités, en faisant appel à des membres de ces collectivités. En 2019-2020, un apprenti inuit a terminé le programme d'apprentissage de technicien de compteur, devenant ainsi le premier technicien de compteur inuit certifié du territoire. Ce programme est en cours de refonte complète afin de mieux correspondre aux besoins de la Société.

Comité du PEI : Ce comité veille à l'examen, à l'analyse et à l'évaluation du plan d'embauche des Inuits de la Société, des programmes d'emploi pour les Inuits, des politiques et des procédures en matière de ressources humaines et des pratiques d'emploi de façon plus générale en matière d'emploi pour les Inuits. Le comité formule également des recommandations à l'intention du comité de la haute direction quant aux moyens possibles d'accroître l'emploi chez les Inuits.

En 2019-2020, le mandat du Comité du PEI a été établi. Les services du Comité du PEI ont également été retenus pour la prestation de services de consultation à l'égard du développement permanent du programme d'apprentissage de la SÉQ.

Comité de l'Inuit Qaujimagatuqangit (IQ) : Ce comité se réunit tous les trimestres et formule des recommandations à l'intention du comité de la haute direction sur les moyens possibles d'intégrer l'Inuit Qaujimagatuqangit et les valeurs sociétales inuites aux protocoles et aux normes d'emploi de la SÉQ.

En 2019-2020, le Comité de l'IQ a été consulté afin d'obtenir ses commentaires sur l'élaboration des politiques et des procédures de QI de la SÉQ.

PROJETS EN RESSOURCES HUMAINES

MISE EN PLACE DU SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES RESSOURCES HUMAINES

Au cours de l'exercice 2019-2020, le Service des ressources humaines a amorcé la mise en œuvre de StarGarden, système d'information sur les ressources humaines, comprenant le déploiement d'une nouvelle infrastructure de gestion de la paye. La prochaine phase du projet de StarGarden comprendra une composante ayant trait aux heures de travail et aux présences. Ces données alimenteront le système de gestion de la paye grâce à des données obtenues en temps réel. De plus, la SÉQ adoptera un système de suivi des postulants ayant pour but de moderniser les processus de recrutement et de dotation en personnel de la Société. La SÉQ estime que ces nouvelles composantes du système se traduiront par d'importantes efficacités administratives.

POLITIQUES DES RESSOURCES HUMAINES

En 2019-2020, la SÉQ a élaboré dix ébauches de politiques. La Société continue d'élaborer des politiques internes conformes aux directives du gouvernement du Nunavut, le cas échéant. Ces politiques tiennent compte de l'environnement d'exploitation particulier de la Société. Toutes les politiques, nouvelles ou actualisées, sont partagées avec les employés au fur et à mesure qu'elles sont prêtes.

Société d'énergie Qulliq, au 31 mars 2020

Sommaire des emplois par catégorie

| | Nombre total de postes | | | | Inuit du Nunavut | |
|---------------------------------------|------------------------|----------------|---------------|---------------|------------------|-------------|
| | Nombre total de postes | Postes vacants | Occupés | % de capacité | Em- bauchés | % PEI |
| Direction | 2,00 | – | 2,00 | 100 % | 1,00 | 50 % |
| Cadres supérieurs | 10,00 | 1,00 | 9,00 | 90 % | – | 0 % |
| Cadres intermédiaires | 29,00 | 6,00 | 23,00 | 72 % | 5,00 | 22 % |
| Professionnel | 99,00 | 12,00 | 87,00 | 88 % | 32,00 | 37 % |
| Paraprofessionnel | 45,40 | 8,60 | 36,80 | 82 % | 29,80 | 81 % |
| Soutien administratif | 24,00 | 2,00 | 22,00 | 100 % | 22,00 | 100 % |
| Total des catégories d'emplois | 209,40 | 29,60 | 179,80 | 86 % | 89,80 | 50 % |

Sommaire des emplois par collectivité

| | | | | | | |
|----------------------------|---------------|--------------|---------------|-------------|--------------|-------------|
| Arctic Bay | 1,60 | – | 1,60 | 100 % | 1,60 | 100 % |
| Kinngait | 2,00 | – | 2,00 | 100 % | 2,00 | 100 % |
| Clyde River | 1,60 | – | 1,60 | 100 % | 1,60 | 100 % |
| Grise Fiord | 1,60 | – | 1,60 | 100 % | 1,60 | 100 % |
| Sanirajak | 1,60 | – | 1,60 | 100 % | 1,60 | 100 % |
| Igloolik | 2,00 | – | 2,00 | 100 % | 2,00 | 100 % |
| Iqaluit | 95,00 | 13,00 | 82,00 | 86 % | 20,00 | 25 % |
| Kimmirut | 1,60 | – | 1,60 | 100 % | 1,60 | 38 % |
| Pangnirtung | 2,00 | 1,00 | 1,00 | 50 % | 1,00 | 100 % |
| Pond Inlet | 2,00 | – | 2,00 | 100 % | 2,00 | 100 % |
| Qikiqtarjuaq | 1,60 | – | 1,60 | 100 % | 1,60 | 100 % |
| Resolute Bay | 1,60 | 0,60 | 1,00 | 63 % | 1,00 | 100 % |
| Sanikiluaq | 1,60 | – | 1,60 | 100 % | 1,60 | 100 % |
| Arviat | 2,00 | – | 2,00 | 100 % | 2,00 | 100 % |
| Baker Lake | 47,00 | 9,00 | 38,00 | 81 % | 22,00 | 59 % |
| Chesterfield Inlet | 1,60 | – | 1,60 | 100 % | 1,60 | 100 % |
| Coral Harbour | 1,60 | – | 1,60 | 100 % | 1,60 | 100 % |
| Nauyasat | 1,60 | – | 1,60 | 100 % | 1,60 | 100 % |
| Rankin Inlet | 18,00 | 2,00 | 16,00 | 89 % | 10,00 | 59 % |
| Whale Cove | 1,60 | – | 1,60 | 100 % | 1,60 | 100 % |
| Cambridge Bay | 13,00 | 2,00 | 11,00 | 85 % | 5,00 | 38 % |
| Gjoa Haven | 2,00 | – | 2,00 | 100 % | 2,00 | 100 % |
| Kugaaruk | 1,60 | – | 1,60 | 100 % | 1,60 | 100 % |
| Kugluktuk | 2,00 | 2,00 | – | 0 % | – | 100 % |
| Taloyoak | 1,60 | – | 1,60 | 100 % | 1,60 | 100 % |
| Collectivité totale | 209,40 | 29,60 | 179,80 | 86 % | 89,80 | 50 % |

Sommaire des emplois d'Iqaluit et d'autres collectivités

| | | | | | | |
|----------------------|---------------|--------------|---------------|-------------|--------------|-------------|
| Iqaluit | 95,00 | 13,00 | 82,00 | 86 % | 20,00 | 24 % |
| Autres collectivités | 114,40 | 16,60 | 97,80 | 85 % | 69,80 | 71 % |
| TOTAL | 209,40 | 28,60 | 179,80 | 86 % | 89,80 | 50 % |

SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Le Service des technologies de l'information (TI) soutient les autres services de la Société en offrant une gamme de services comprenant la communication de données, les applications d'entreprise, l'assistance et le soutien techniques, les systèmes informatiques intégrés et la conception d'applications. Le mandat du service consiste à permettre à la SÉQ d'atteindre ses objectifs opérationnels grâce à l'utilisation efficace des technologies de l'information.

Au cours de l'exercice financier 2019-2020, le Service des technologies de l'information a répondu à plus de 3 900 signalements de problèmes et a collaboré avec divers services pour réaliser les projets suivants :

- Examen exhaustif des politiques sur les technologies de l'information
- Examen et mise en œuvre d'un système actualisé de sauvegarde et de récupération des données à Baker Lake
- Déploiement d'un logiciel actualisé de gestion de la paye à Baker Lake
- Mise à niveau de l'infrastructure de communication satellitaire de la SÉQ dans quatre centres régionaux, soit Iqaluit, Baker Lake, Rankin Inlet et Cambridge Bay.

SERVICE DES FINANCES

Le Service des finances, qui se trouve au siège social à Baker Lake, compte aussi des employés dans les bureaux régionaux d'Iqaluit, de Rankin Inlet et de Cambridge Bay. Ce service joue un rôle essentiel en s'assurant que la SÉQ répond à ses besoins réglementaires et financiers et à ceux de ses clients.

Les aspects sur lesquels se concentre le Service des finances sont les suivants :

- assurer l'exactitude de la facturation et de la perception des revenus;
- améliorer la qualité du service à la clientèle;
- payer les fournisseurs dans les délais prévus;
- gérer les systèmes de contrôle pour donner lieu à l'approbation adéquate des dépenses;
- gérer la dette et les besoins de financement de la SÉQ;
- fournir des services internes tels que la production de rapports, la gestion de la paye et les approvisionnements;
- offrir un soutien sur le plan réglementaire.

RÉALISATIONS DU SERVICE DES FINANCES EN 2019-2020

En 2019-2020, la deuxième phase de la requête en majoration tarifaire générale approuvée par le ministre responsable est entrée en vigueur. Une augmentation de tarif de 3,3% a été appliquée aux factures des clients le 1^{er} avril 2019.

Le Service des finances a également collaboré avec le Service des opérations pour élaborer de meilleurs mécanismes de contrôle et de production de rapports sur l'utilisation efficace des stocks dans le cadre d'efforts visant à en réduire la valeur au livre. Ces efforts s'inscrivent dans le cadre de la nécessité, pour la Société, de maintenir des stocks de niveau optimal pour permettre à la SÉQ d'offrir un approvisionnement sûr et fiable en électricité à toutes les collectivités.

En 2019-2020, nos équipes dévouées du Service des finances ont effectué le dénombrement de l'inventaire de tous nos emplacements, ce qui s'est traduit par une réduction d'inventaire d'environ 2 %. Cette baisse est attribuable à des rapports d'usage qui n'avaient pas été déposés. Ceux-ci ont été imputés au Service des opérations. D'autres contrôles d'inventaire sont prévus pour le prochain exercice financier.

Par ailleurs, le Service des opérations a réalisé la mise à niveau des mesures de contrôle en ce qui a trait à la documentation et à la circulation des documents afin d'améliorer la préparation des méthodes de dénombrement annuel. La SÉQ entend faire en sorte que la qualification concernant ses pratiques d'inventaire soit enlevée au cours des deux prochaines années. Les vérificateurs n'ont pas réussi à terminer les dénombrements cette année en raison des restrictions découlant de la COVID-19.

POINTS SAILLANTS DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

| Points saillants des résultats d'exploitation et excédent accumulé (en milliers de dollars) | | | | | |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|----------------|
| Exercice se terminant le 31 mars | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 |
| Revenus | | | | | |
| Ventes d'énergie | 131 632 \$ | 127 522 \$ | 118 202 \$ | 119 856 \$ | 125 801 \$ |
| Vente relative au chauffage | 946 | 724 | 840 | 1 156 | 1 834 |
| Contributions gouvernementales | 6 591 | 1 696 | - | - | - |
| Autres revenus | 4 953 | 5 624 | 4 819 | 6 712 | 6 440 |
| Produits de l'assurance | - | 15 | 7 994 | 13 000 | 5 000 |
| Total des revenus | 144 122 | 135 581 | 131 855 | 140 724 | 139 075 |
| Total des dépenses | 134 975 | 131 089 | 122 134 | 128 792 | 139 228 |
| Excédent (déficit) pour l'exercice | 9 147 \$ | 4 492 \$ | 9 721 \$ | 11 932 \$ | (153) |

Les revenus provenant de la vente d'énergie ont augmenté de 3,2 % (2019 : augmentation de 7,9 %).

La Société aide à l'administration de deux programmes de soutien :

- 1) Le Programme de soutien à la distribution de l'énergie dans les logements sociaux, qui subventionne les clients résidentiels qualifiés résidant dans des logements sociaux; les clients du programme paient un tarif de 6,0 cents par kWh pour leur consommation d'électricité. La SÉQ facture à la Société d'habitation du Nunavut la différence entre le tarif résidentiel approuvé et les 6,0 cents par kWh pour les clients participants à ce programme.
- 2) La Subvention de soutien en alimentation d'énergie territoriale du Nunavut (NTPSS) subventionne tous les autres clients résidentiels qualifiés à raison de 50 % du tarif de base d'Iqaluit pour les 700 premiers kWh consommés chaque mois, d'avril à septembre, et pour les 1 000 premiers kWh consommés chaque mois, d'octobre à mars. La SÉQ facture mensuellement le gouvernement du Nunavut pour la subvention du NTPSS et applique la subvention directement aux factures des clients admissibles chaque mois.

La somme de 6,3 millions de dollars comptabilisée à titre de crédits sur les recettes se rapportait aux subventions du Fonds pour l'énergie dans l'Arctique reçues dans le courant de l'exercice. Ces subventions visent à compenser les dépenses en immobilisations connexes qui sont admissibles dans le cadre du programme. Le solde est attribuable à d'autres crédits.

Les autres revenus (tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus) ont baissé de 12 % (2019 : augmentation de 17 %) en raison de la réduction des frais administratifs.

Les dépenses totales ont augmenté de 3 % (2019 : augmentation de 7 %) principalement en raison des diminutions des frais généraux et de l'intérêt capitalisé (2 736 000 \$). Cela est attribuable à un changement de politique selon lequel les projets financés par le gouvernement peuvent éviter l'accumulation des frais généraux de financement ainsi qu'à la réduction des frais généraux des projets allant de la conception jusqu'à la construction.

POINTS SAILLANTS DES DÉPENSES D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN

| Points saillants des dépenses d'exploitation et d'entretien | | | | | |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|
| Exercice se terminant le 31 mars | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 |
| Dépenses par poste ou type | | | | | |
| Carburant et lubrifiants | 36 % | 38 % | 38 % | 37 % | 39 % |
| Salaires, traitements et avantages sociaux | 27 % | 24 % | 26 % | 26 % | 22 % |
| Fournitures et services | 18 % | 18 % | 18 % | 18 % | 16 % |
| Amortissement, dépréciation et aliénation des immobilisations corporelles | 10 % | 10 % | 10 % | 11 % | 17 % |
| Voyages et hébergement | 5 % | 4 % | 4 % | 4 % | 3 % |
| Charges d'intérêts | 4 % | 5 % | 4 % | 4 % | 3 % |
| Créances irrécouvrables | – | 1 % | – | – | – |
| | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

En 2019-2020, les dépenses relatives au combustible et aux lubrifiants ont diminué en raison des réductions des coûts. Les salaires ont augmenté en raison de la hausse des salaires de base à compter du 1^{er} janvier 2020. Les charges d'intérêts ont augmenté en raison d'une augmentation des emprunts et des augmentations de taux d'intérêt survenues en cours d'exercice. Le taux d'emprunt a été aussi bas que 1,05 % récemment.

POINTS SAILLANTS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

| Faits saillants de la situation financière (en milliers de dollars) | | | | | |
|---|-------------------|-------------------|------------|------------|------------|
| Au 31 mars | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 |
| Actifs financiers | 49 266 \$ | 30 793 \$ | 29 346 \$ | 33 255 \$ | 36 219 \$ |
| Passifs | (250 539) | (235 112) | (211 524) | (192 312) | (178 822) |
| Dettes nettes | (201 273) | (204 319) | (182 178) | (159 057) | (142 603) |
| Actifs non financiers | 342 603 | 336 511 | 309 878 | 277 036 | 248 650 |
| Excédent accumulé | 141 330 \$ | 132 192 \$ | 127 700 \$ | 117 979 \$ | 106 047 \$ |

Au 31 mars 2020, l'actif financier était plus élevé en raison des paiements retardés des gouvernements, ce qui a eu pour effet d'ajouter la somme de 18,5 millions de dollars aux comptes débiteurs.

Les passifs étaient également plus élevés en raison de l'augmentation des montants dus à la division des Produits pétroliers du gouvernement du Nunavut et de la dette. Toutefois, cette augmentation n'a pas entièrement compensé l'augmentation de l'actif financier. Par conséquent, la dette nette a été réduite de 3 millions de dollars.

SOMMAIRE DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR 2019-2020

| Dépenses en immobilisations par région | | | |
|--|---------------|-----------|------------------|
| Exercice se terminant le 31 mars | 2020 | | 2019 |
| Kitikmeot | 587 | \$ | 1 296 \$ |
| Kivalliq | 10 287 | | 395 |
| Qikiqtaaluk | 7 734 | | 34 913 |
| Nunavut/Société | 1 013 | | 2 121 |
| Total des dépenses en immobilisations | 19 621 | \$ | 38 735 \$ |

Les dépenses en immobilisations ont été de 19 114 \$ moindres que l'année financière précédente, alors que la Société s'est concentrée sur la mise en service de deux nouvelles centrales électriques. Par ailleurs, au cours de l'exercice qui vient de

s'écouter, le montant de certaines soumissions était beaucoup plus élevé qu'escompté, ce qui a obligé la SÉQ à retirer les offres et à explorer d'autres options. Cette situation a entraîné la réduction des dépenses en immobilisations, car la SÉQ a dû changer d'orientation.

À l'avenir, les dépenses en immobilisations devraient varier entre 20 et 25 millions de dollars par année, déduction faite des crédits reçus en raison des contributions gouvernementales. Ce niveau de dépenses commencera à diminuer le montant de la dette puisé chaque année. L'exception à cette règle aura lieu pour les exercices de 2020-2021 et de 2021-2022, lorsque la Société aura plus de dépenses en immobilisations en raison d'un report et de contributions fédérales inférieures.

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

| Indicateurs clés de performance (en milliers de dollars) | | | | | | |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|--|
| Exercice se terminant le 31 mars | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | |
| Ratio de couverture des intérêts | | | | | | |
| Excédent avant les intérêts sur la dette à long terme | 14 196 \$ | 9 691 \$ | 13 876 \$ | 15 865 \$ | 3 982 \$ | |
| Intérêts sur la dette à long terme | 5 058 \$ | 5 199 \$ | 4 155 \$ | 3 933 \$ | 4 135 \$ | |
| Dépenses liées à l'endettement (<i>critique en dessous de 1,50</i>) | 2,81 | 1,86 | 3,34 | 4,03 | 0,87 | |
| Ratio d'endettement | | | | | | |
| Actifs | 391 869 \$ | 367 304 \$ | 339 224 \$ | 310 291 \$ | 284 869 \$ | |
| Passifs | 250 539 \$ | 235 112 \$ | 211 524 \$ | 192 312 \$ | 178 822 \$ | |
| Capacité à payer la dette à long terme | 1,56 | 1,56 | 1,60 | 1,61 | 1,59 | |
| Capitaux empruntés – excédent accumulé | | | | | | |
| Dette bancaire | 15 874 \$ | 9 867 \$ | 11 201 \$ | 8 393 \$ | 10 901 \$ | |
| Dette à long terme | 190 994 \$ | 186 483 \$ | 163 263 \$ | 134 959 \$ | 125 364 \$ | |
| Dette totale | 206 868 \$ | 196 350 \$ | 174 464 \$ | 143 352 \$ | 136 265 \$ | |
| Excédent accumulé | 141 330 \$ | 132 192 \$ | 127 700 \$ | 117 979 \$ | 106 047 \$ | |
| Ratio d'endettement | 0,59 | 0,60 | 0,58 | 0,55 | 0,56 | |
| Ratio de l'excédent accumulé | 0,41 | 0,40 | 0,42 | 0,45 | 0,44 | |
| Capitaux empruntés – ratio de l'excédent accumulé | 1,46 | 1,49 | 1,37 | 1,22 | 1,28 | |

En 2019-2020, la SÉQ a remboursé des montants en capital de 16 179 \$ (13 846 \$ en 2019) à l'égard de la dette à long terme de la Société. Bien que la dette ait augmenté, la SÉQ a réduit son taux d'intérêt effectif global et ses dépenses en empruntant sur ses marges de crédit en ayant recours à des acceptations bancaires. Cela s'est traduit par un taux beaucoup moins élevé. Récemment, le taux a oscillé entre 1 % et 1,25 %, comparativement à un emprunt à taux fixe, pour lequel le taux serait d'environ 2 % plus élevé. Puisque les taux sont susceptibles d'augmenter, la Société considère la possibilité de prendre un taux fixe pour une partie de sa dette afin de profiter des très faibles taux.

Le ratio de la dette à l'excédent accumulé de la Société, communément appelé limite d'emprunt en vertu de l'article 25 de la *Loi sur la Société d'énergie Qulliq*, était de 1,46:1 (2019 : 1,49:1) et est demeuré bien en deçà du maximum permis, soit un ratio de 3:1.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ

ÉTATS FINANCIERS

Le 31 mars 2020

| Table des matières | Page |
|---|-------------|
| Rapport de la direction | 42 |
| Rapport de l'auditeur indépendant | 43 |
| État de la situation financière | 47 |
| État des résultats et de l'excédent accumulé | 48 |
| État de la variation de la dette nette | 49 |
| État des flux de trésorerie | 50 |
| Notes complémentaires aux états financiers | 51 |
| Annexe A – Annexe des immobilisations corporelles | 67 |

Rapport de la direction

Le 24 août 2020

Les états financiers, le rapport de gestion (analyse de discussion) et les renseignements financiers connexes présentés dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction de la Société d'énergie Qulliq. La direction est responsable d'assurer l'intégrité, la cohérence et la fiabilité des renseignements présentés.

La direction est responsable de la préparation des états financiers conformément aux normes comptables du secteur public du Canada, et doit aussi s'assurer qu'ils sont en conformité avec les autorités applicables. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque les transactions affectant la période comptable en cours ne peuvent être finalisées avec certitude jusqu'aux périodes ultérieures. Les estimations et les hypothèses reposent sur l'expérience passée, les conditions actuelles et diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances, et sur une analyse critique des principales conventions comptables utilisées par la Société.

Afin de s'acquitter de sa responsabilité en matière de rapports financiers, la direction est responsable du maintien des pratiques et des mécanismes de contrôle financier et de gestion conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés et contrôlés, que les registres appropriés sont maintenus et que la conformité aux autorités applicables est assurée. Ces contrôles et pratiques visent à assurer la bonne conduite des activités, l'exactitude des documents comptables, la préparation en temps opportun de renseignements financiers fiables et le respect des politiques et exigences réglementaires de la Société.

La responsabilité du conseil d'administration de la Société d'énergie Qulliq consiste à veiller à ce que la direction s'acquitte de sa responsabilité en matière de rapports financiers et de contrôles internes. Les auditeurs externes ont un accès total et ouvert au conseil d'administration, en présence ou non de la direction.

L'auditeur externe indépendant de la Société d'énergie Qulliq, le vérificateur général du Canada, est responsable de l'audit des opérations et des états financiers de la société et de la publication de son rapport par la suite.

Au nom de la direction de la Société d'énergie Qulliq :



Bruno Pereira
Président-directeur général



Chris Bradley, CPA, CA
Directeur financier



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la ministre responsable de la Société d'énergie Qulliq

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société d'énergie Qulliq (la « Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et l'état des résultats et de l'excédent accumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport sur l'audit des états financiers, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Les Normes comptables canadiennes pour le secteur public exigent que les stocks pour utilisation soient présentés comme des actifs non financiers lorsqu'ils sont acquis et qu'ils soient constatés à titre de charge lorsqu'ils sont utilisés. La direction n'a pas mis en œuvre de procédures de dénombrement des stocks fiables ni de procédures appropriées pour comptabiliser l'utilisation des stocks de ses pièces de rechange et de lubrifiants, et nous n'avons pas été en mesure de nous assurer des quantités de ces stocks. Par conséquent, nous n'avons pas été en mesure d'établir si des ajustements étaient nécessaires aux actifs non financiers présentés au 31 mars 2020 et au 31 mars 2019 ainsi qu'aux résultats des activités, à la variation de la dette nette et aux flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date. Nous avons donc exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2019, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Société d'énergie Qulliq dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie IX de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut et ses règlements, la *Loi sur la Société d'énergie Qulliq* et ses règlements ainsi que les règlements administratifs de la Société d'énergie Qulliq.

À notre avis, les opérations de la Société d'énergie Qulliq dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux

autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. En outre, à notre avis, des livres comptables appropriés ont été tenus par la Société d'énergie Qulliq et les états financiers sont conformes à ces livres.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de la Société d'énergie Qulliq aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Société d'énergie Qulliq à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



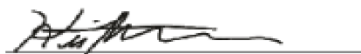
Michael B. Robichaud, CPA, CA
Directeur principal

Ottawa, Canada
Le 24 août 2020


SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ**État de la situation financière****Au 31 mars***(en milliers de dollars)*

| | 2020 | 2019 |
|---|-------------------|-------------------|
| Actifs financiers | | |
| Comptes débiteurs (note 3) | 49 266 \$ | 30 793 \$ |
| Passifs | | |
| Dette bancaire (note 4) | 15 874 | 9 867 |
| Comptes créditeurs et charges à payer (note 5) | 13 135 | 14 976 |
| Dépôts remboursables (note 6) | 2 180 | 2 375 |
| Montant à payer à la Division des produits pétroliers | 22 487 | 16 078 |
| Revenu reporté | 1 501 | 1 024 |
| Dette (note 7) | 190 994 | 186 483 |
| Montant à payer au gouvernement du Canada (note 8) | 1 352 | 1 352 |
| Avantages sociaux futurs (note 9) | 3 016 | 2 957 |
| | 250 539 | 235 112 |
| Dette nette | (201 273) | (204 319) |
| Actifs non financiers | | |
| Immobilisations corporelles (annexe A) | 317 311 | 311 052 |
| Stocks pour utilisation (note 10) | 24 098 | 24 299 |
| Charges payées d'avance | 1 194 | 1 160 |
| | 342 603 | 336 511 |
| Excédent accumulé | 141 330 \$ | 132 192 \$ |

Obligations contractuelles (note 16)
Droits contractuels (note 17)
contaminés (note 18)

Approuvé au nom du Conseil d'administration par :


Président du conseil d'administration


Président du comité des
finances et de la vérification

Les notes afférentes et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ

État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice se terminant le 31 mars

(en milliers de dollars)

| | 2020 | 2020 | 2019 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| | Budget | Réel | Réel |
| Revenus | | | |
| Ventes d'énergie (note 11) | 130 358 \$ | 131 632 \$ | 127 522 \$ |
| Contributions gouvernementales (note 17) | 10 001 | 6 591 | 1 696 |
| Autres revenus (note 13) | 5 037 | 4 953 | 5 624 |
| Ventes relatives au chauffage | 1 260 | 946 | 724 |
| Produits de l'assurance (note 12) | – | – | 15 |
| Total des revenus | 146 656 | 144 122 | 135 581 |
| Dépenses par service (note 14) | | | |
| Exploitation des centrales | 67 850 | 66 770 | 66 543 |
| Services communs (internes) | 20 724 | 23 533 | 21 239 |
| Service de gestion immobilière | 9 782 | 9 103 | 8 565 |
| Activités régionales | 8 180 | 8 728 | 9 283 |
| Service des finances | 7 194 | 6 280 | 6 421 |
| Service des technologies de l'information | 2 900 | 3 191 | 2 788 |
| Service de l'ingénierie | 3 017 | 3 066 | 2 732 |
| Santé, sécurité et environnement | 3 390 | 2 909 | 2 715 |
| Lignes électriques | 2 162 | 2 825 | 2 479 |
| Activités territoriales | 2 695 | 2 625 | 2 560 |
| Ressources humaines | 2 215 | 2 208 | 2 085 |
| Service des affaires générales | 2 137 | 1 828 | 1 848 |
| Bureau d'Iqaluit | 1 571 | 1 502 | 1 304 |
| Chaleur résiduelle | 286 | 229 | 281 |
| Conseil d'administration | 324 | 187 | 246 |
| Total des dépenses | 134 427 | 134 984 | 131 089 |
| Excédent pour l'exercice | 12 229 | 9 138 | 4 492 |
| Excédent accumulé, début de l'exercice | 132 192 | 132 192 | 127 700 |
| Excédent accumulé, fin de l'exercice | 144 421 \$ | 141 330 \$ | 132 192 \$ |

Les notes afférentes et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ

État de la variation de la dette nette

Exercice se terminant le 31 mars

(en milliers de dollars)

| | 2020 | 2020 | 2019 |
|--|--------------|---------------------|--------------|
| | Budget | Réel | Réel |
| Excédent pour l'exercice | 12 229 \$ | 9 138 \$ | 4 492 \$ |
| Immobilisations corporelles | | | |
| Ajouts | (24 672) | (18 781) | (35 159) |
| Coûts indirects capitalisés | (1 495) | (707) | (2 949) |
| Charges d'intérêts capitalisées (note 15) | (300) | (133) | (627) |
| Amortissement | 13 401 | 13 362 | 13 485 |
| | (13 066) | (6 259) | (25 250) |
| Ajouts aux stocks pour utilisation | | (47 387) | (51 687) |
| Consommation des stocks pour utilisation | - | 47 588 | 50 396 |
| Ajouts des charges payées d'avance | - | (2 870) | (2 638) |
| Utilisation des charges payées d'avance | - | 2 836 | 2 546 |
| | - | 167 | (1 383) |
| Baisse (augmentation) de la dette nette pour l'exercice | (837) | 3 046 | (22 141) |
| Dette nette, début de l'exercice | (204 319) | (204 319) | (182 178) |
| Dette nette, fin de l'exercice | (205 156) \$ | (201 273) \$ | (204 319) \$ |

Les notes afférentes et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ

État des flux de trésorerie

Exercice se terminant le 31 mars
(en milliers de dollars)

| | 2020 | 2019 |
|---|--------------------|------------|
| Encaisse générée par les activités d'exploitation : | | |
| Encaissements provenant des clients | 124 039 \$ | 129 997 \$ |
| Sommes versées aux fournisseurs | (72 136) | (76 614) |
| Sommes versées aux employés | (36 699) | (31 952) |
| Intérêts payés | (6 544) | (6 058) |
| Produits de l'assurance | - | 15 |
| Encaisse générée par les activités d'exploitation | 8 660 | 15 388 |
| Encaisse utilisée par les activités d'investissement en | | |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | (19 228) | (38 970) |
| Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations | (19 228) | (38 970) |
| Encaisse générée par les activités de financement : | | |
| Augmentation de la dette | 20 690 | 37 066 |
| Remboursement de la dette | (16 179) | (13 846) |
| Fonds reçus du gouvernement du Canada | 50 | 1 696 |
| Encaisse générée par les activités de financement | 4 561 | 24 916 |
| (Augmentation)/diminution de la dette bancaire | (6 007) | 1 334 |
| Dette bancaire, début de l'exercice | (9 867) | (11 201) |
| Dette bancaire, fin de l'exercice | (15 874) \$ | (9 867) \$ |

Les notes afférentes et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

1 La Société

(a) Autorité et renseignement sur la Société

Autorité – La Société d'énergie Qulliq (la Société) est une Société d'État territoriale dont les activités sont régies par la Partie IX de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut et la *Loi sur la Société d'énergie Qulliq*. La Société est exemptée de l'impôt sur le revenu en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

Mandat – Le mandat de la Société consiste à fournir de l'énergie aux citoyens et aux entreprises du Nunavut de manière sécuritaire, fiable et efficace, tout en réduisant au minimum les répercussions environnementales de ses activités. La Société a également pour mandat de planifier et de favoriser l'autonomie énergétique du Nunavut ainsi que d'informer les clients des divers moyens de conserver l'énergie.

La société alimente ses clients en électricité grâce à ses 25 centrales autonomes fonctionnant au diesel et aux réseaux de distribution d'électricité établis dans 25 collectivités du Nunavut. La Société fournit également du chauffage grâce à cinq systèmes de chaleur résiduelle reliés à cinq de ces centrales.

Dépendance économique – Sur le plan économique, la société dépend du gouvernement du Nunavut qui, directement et indirectement, représente la plus grande partie de ses ventes d'énergie. C'est aussi le gouvernement du Nunavut qui cautionne la dette de la Société.

(b) Activités réglementées

En ce qui concerne l'établissement des tarifs et des modalités des services fournis, la Société est soumise à la *Loi sur le Conseil d'examen des taux des entreprises de service*. Le Conseil d'examen des taux des entreprises de service (CETES) a pour mandat de conseiller le ministre de l'Énergie sur les tarifs et les modalités de service. Il incombe en dernier lieu au ministre et au Gouvernement du Nunavut d'approuver les tarifs, ainsi que les modalités de service. Comme les membres de ce conseil sont nommés par le gouvernement du Nunavut et que la société est une société d'État territoriale, la société et le CETES sont des entités apparentées.

Les recommandations du CETES relativement aux tarifs sont fondées sur un mécanisme de coût du service dont les objectifs sont les suivants : i) obtenir des revenus suffisants pour récupérer les charges d'exploitation prévues pour la prestation de services réglementés, y compris l'amortissement; et ii) assurer un rendement juste et raisonnable pour les investissements liés aux services publics.

La Société maintient un Fonds de stabilisation des prix du combustible (FSPC). Le FSPC a pour but de surveiller les écarts entre le prix du carburant inclus dans les tarifs d'électricité de base approuvés par le ministre responsable de la SÉQ et le prix réel du carburant payé par la Société. La Société établit des prévisions pour le FSPC tous les six mois. Lorsque le solde prévu du FSPC dépasse 1 000 \$ (positif ou négatif), une demande est faite au ministre responsable de la SÉQ pour approuver un ajustement de tarif provisoire à appliquer sur les factures d'électricité et porter le solde prévu à 0 \$. Il en résulte un frais supplémentaire ou un remboursement aux clients de leurs factures d'électricité mensuelles. L'ajustement de tarif provisoire appliqué aux factures des clients habitant dans des logements sociaux est facturé ou crédité au programme de soutien à la distribution d'énergie dans les logements sociaux.

2 Principales conventions comptables

Ces états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes du secteur public (NCCSP), comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). Voici un sommaire des principales conventions comptables :

(a) Budget

Les objectifs budgétaires ont été fournis à titre de comparaison et ont été tirés, y compris les ajustements au cours de l'exercice, du budget approuvé par le conseil d'administration et le Conseil de gestion financière du Nunavut.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

2 Principales conventions comptables (suite)

(b) Utilisation d'estimations et d'incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige de la société qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. En raison de leur nature, ces estimations et ces hypothèses sont caractérisées par une incertitude d'évaluation. Des modifications à ces estimations et hypothèses au cours d'exercices ultérieurs pourraient avoir des incidences importantes sur les états financiers. Cependant, au moment de la préparation des présents états financiers, la Société considérait que ces estimations et hypothèses étaient raisonnables.

Les estimations et hypothèses les plus importantes de la direction portent sur le passif associé aux avantages sociaux futurs des employés, les provisions pour créances douteuses, les responsabilités environnementales, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et sur l'évaluation des stocks aux fins d'utilisation.

(c) Dette bancaire

La dette bancaire comprend les soldes des comptes bancaires, après déduction des chèques en circulation et de tout retrait effectué dans la marge de crédit.

(d) Comptes débiteurs

Les comptes débiteurs sont évalués selon leur coût. Les provisions pour moins-value sont comptabilisées au besoin en tenant compte de toutes les circonstances connues au moment de la préparation des états financiers, y compris les événements passés et les conditions actuelles.

Une provision pour moins-value des comptes débiteurs est constituée lorsqu'une preuve tangible montre que la société ne pourra recueillir les sommes prévues selon les modalités originales des débiteurs. On considère comme des indicateurs de la moins-value des comptes débiteurs les situations suivantes : un débiteur qui connaît des difficultés financières importantes, la probabilité qu'un débiteur fasse faillite ou doive se soumettre à une restructuration, un défaut de paiement ou un arriéré ou encore l'incapacité localiser un débiteur. La valeur comptable des actifs est réduite en raison de l'utilisation d'un compte de provision pour créances douteuses, et le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats d'exploitation et d'excédent accumulé à titre de créance estimée irrécouvrable. Lorsqu'un compte débiteur est irrécouvrable, il est radié du compte de provision. Les recouvrements subséquents des montants déjà radiés sont crédités aux créances douteuses dans l'état des résultats d'exploitation et d'excédent accumulé. La radiation des comptes débiteurs est approuvée par le conseil d'administration de la société, et, si le compte individuel excède 20 \$, par le Conseil de gestion financière du gouvernement du Nunavut.

(e) Stocks pour utilisation

Les stocks pour utilisation se composent principalement de combustible, de fournitures, de lubrifiants et de pièces de rechange. Le combustible est évalué selon le moindre du coût ou de la valeur de remplacement, le coût étant déterminé en fonction d'une moyenne pondérée. Les fournitures, lubrifiants et pièces de rechange sont évalués de la même manière, le coût étant par ailleurs déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les moins-values, lorsqu'elles sont comptabilisées, entraînent une dépréciation de la valeur de remplacement et sont comptabilisées comme dépense dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

2 Principales conventions comptables (suite)

(f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles représentent des biens immobiliers, des usines et de l'équipement et sont comptabilisées selon leur coût d'origine, moins l'amortissement cumulé. Les coûts comprennent les services d'entrepreneurs, le coût de main-d'œuvre directe, le matériel et les fournitures, des frais de développement, une part proportionnelle des coûts indirects et une allocation pour les charges d'intérêts capitalisées dans les projets de construction. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile moyenne de la façon suivante :

| | Durée de vie utile (jusqu'à) |
|-------------------------------------|------------------------------|
| Terrains loués | 35 ans |
| Actifs de production | 40 ans |
| Actifs de distribution | 45 ans |
| Autres actifs | 40 ans |
| Bâtiments autres que des centrales | 45 ans |
| Véhicules | 12 ans |
| Actifs liés à la chaleur résiduelle | 25 ans |

Les immobilisations en construction ne sont pas amorties avant leur mise en exploitation.

Les immobilisations incorporelles ne sont pas comptabilisées comme des actifs dans les présents états financiers.

Les baux de terrains qui transfèrent la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété sont comptabilisés comme des terrains loués. La valeur des terrains loués est enregistrée au début du bail en fonction de la valeur actualisée des paiements minimaux de location, à l'exclusion des coûts exécutoires. Lorsque le paiement du bail est effectué intégralement au commencement du bail, il n'y a pas d'obligation de location-acquisition associée à ce bail. Les terrains loués sont amortis selon la méthode linéaire sur le moindre de la durée du bail ou la durée de vie utile de la structure (actif de production) qui s'y trouve.

Lorsque les conditions indiquent qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société à fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs associés à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'actif corporel est réduit pour refléter une baisse permanente de la valeur de l'actif. La charge correspondante est enregistrée dans l'état des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé et n'est pas renversée si les conditions changent ultérieurement.

(g) Frais de développement de projets

La Société entreprend certains projets dont l'objectif est de poursuivre le développement de la production d'énergie de remplacement. Lorsque ces projets sont en cours, ces frais de développement sont inclus dans les travaux en cours sous les immobilisations corporelles. S'il est établi ultérieurement que le projet ne sera pas complété, le dossier est clos et les coûts sont comptabilisés en tant que charges d'exploitation dans l'état des résultats d'exploitation et dans l'excédent accumulé. Le coût des projets achevés est transféré dans le poste des coûts des immobilisations corporelles qui en résultent lorsque ces immobilisations commencent à être exploitées.

(h) Financement gouvernemental

Les contributions gouvernementales sont obtenues en fonction des activités et sont comptabilisées à titre de recettes lorsqu'elles sont approuvées et que les critères d'admissibilité sont remplis, sauf dans la mesure où les conditions du financement donnent lieu à une obligation qui répond à la définition d'un passif. Le financement est comptabilisé à titre de revenu reporté lorsque les conditions du financement donnent lieu à un passif, ou à titre de dette lorsque la somme doit être remboursée. Le revenu de financement est comptabilisé dans l'état des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé lorsque les passifs ont fait l'objet d'un règlement.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

2 Principales conventions comptables (suite)

(i) Passif au titre des avantages sociaux futurs

(i) Régime de pension – Les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (« le régime »), un régime de retraite interentreprises administré par le gouvernement du Canada. Les contributions versées au régime par la Société sont exprimées en pourcentage des contributions des employés. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre selon les résultats du régime. Les cotisations de la société sont comptabilisées à titre de charges sur la base de l'exercice en cours et représentent l'intégralité des obligations de retraite de la société. La Société n'est pas tenue de verser des cotisations pour les services passés ou des insuffisances de financement du Régime. Les cotisations de la Société correspondent au plein coût qui lui incombe en tant qu'employeur.

(ii) Indemnité de départ en cas de démission, retraite et perte d'emploi et de relogement – Selon les conditions d'emploi, les employés admissibles peuvent avoir droit à des indemnités de départ et de perte d'avantages sociaux pour couvrir les frais associés à leur démission, retraite ou perte d'avantages sociaux, selon le nombre d'années de service et le salaire en fin d'emploi. La société offre des indemnités de départ et de retraite aux employés admissibles, en fonction des années de service et de leur salaire en fin d'emploi, et des prestations de relogement en fonction du nombre d'années de service et de leur collectivité de résidence. Ces indemnités sont versées à la démission, à la retraite ou au décès de l'employé. Le coût lié à ces avantages est fondé sur les meilleures estimations de la direction et s'accumule comme passif au fur et à mesure que les employés rendent les services.

(iii) Prestations de congé de maladie – Celles-ci représentent un montant pour les employés autorisés à accumuler un congé de maladie non utilisé et sont incluses dans les passifs pour futurs avantages sociaux. Toutefois, ces droits ne sont pas acquis et ne peuvent être utilisés qu'en cas de maladie. Les montants en congés de maladie accumulés encore non utilisés dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés dans les prochaines années se fondent sur la meilleure estimation de la direction sur le taux d'actualisation, la démographie des employés et l'utilisation des congés de maladie des employés actifs.

(j) Revenus

Les ventes d'énergie et de chauffage sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les transactions et les événements se sont produits et sont calculées en fonction des compteurs de services publics, et comprennent tout ajustement de tarif provisoire pour la stabilisation du coût du combustible. La majorité des autres revenus sont comptabilisés lorsque les services sont fournis et calculés selon leur coût par unité ou par service. Les revenus comprennent des produits à recevoir pour les services fournis, mais pas encore facturés, dont le montant est fondé sur les données de consommation antérieures.

En outre, certains ajouts d'immobilisations corporelles sont construits avec l'aide de contributions en espèces des clients. Ces contributions sont comptabilisées comme revenus lorsque toutes les restrictions ou stipulations externes imposées par une entente avec le client ont été satisfaites.

(k) Instruments financiers

La liste suivante présente les instruments financiers de la Société ainsi que leurs bases d'évaluation.

| Actifs financiers | Base d'évaluation |
|---|--------------------------|
| Comptes débiteurs | Coût |
| Passifs financiers | |
| Dette bancaire | Coût |
| Comptes créditeurs et charges à payer | Coût |
| Dépôts remboursables | Coût |
| Montant à payer à la Division des produits pétroliers | Coût |
| Dette | Coût amorti |
| Montant à payer au gouvernement du Canada | Coût |

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

2 Principales conventions comptables (suite)

Étant donné que tous les instruments financiers sont évalués au coût ou au coût amorti, il n'y a pas eu de gains ou de pertes de réévaluation. Par conséquent, l'état des gains et des pertes de réévaluation est exclu des états financiers.

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test annuel de moins-value. Lorsque les actifs financiers perdent de leur valeur, les pertes de moins-value sont portées à l'état des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé.

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un actif financier ou d'un passif financier. Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments au moment de leur constatation initiale.

(l) Responsabilité environnementale relative aux sites contaminés

Les sites contaminés sont le résultat de l'introduction d'une contamination dans l'air, le sol, l'eau ou les sédiments d'une matière chimique, organique ou radioactive ou d'un organisme vivant qui dépasse une norme environnementale.

Un passif (suivant une responsabilité environnementale) relatif à l'assainissement de sites contaminés est comptabilisé lorsque tous les critères suivants sont satisfaits :

- i. Il existe une norme environnementale.
- ii. La contamination excède la norme environnementale.
- iii. La Société est directement responsable ou accepte la responsabilité du site.
- iv. La Société envisage de renoncer aux avantages économiques futurs.
- v. Il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif reflète la meilleure estimation de la Société du montant requis pour assainir les sites à la norme minimale actuelle pour leur utilisation avant la contamination et est comptabilisé comme une charge à payer.

Le passif est enregistré net de tout recouvrement prévu et comprend tous les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement, y compris les opérations d'assainissement, d'entretien et de suivi. Lorsque les flux de trésorerie nécessaires pour liquider ou éteindre un passif sont prévus sur des périodes futures prolongées, une technique de valeur actualisée est utilisée.

Les passifs sont ajustés chaque année pour tenir compte du passage du temps, des nouvelles obligations, des changements dans les estimations de gestion et des coûts réels encourus.

Si la probabilité d'un événement futur qui confirmerait la responsabilité de la Société ne peut être établie, un passif éventuel est divulgué dans les notes afférentes aux états financiers.

(m) Éventualités

Le passif éventuel découle de poursuites en instance et d'autres faits semblables. Les éventualités de la Société sont des éléments de passif potentiels qui peuvent devenir réels selon qu'un événement se concrétise ou non. Dans la mesure où un tel événement est susceptible de se produire ou non et dans la mesure où les coûts peuvent faire l'objet d'une évaluation raisonnable, un passif estimé est accumulé. S'il est impossible de déterminer la probabilité ou si le montant ne peut être estimé raisonnablement, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers et aucun passif n'est comptabilisé. La Société ne possède aucun passif éventuel à déclarer pour cet exercice.

Les actifs éventuels sont des actifs possibles résultant d'événements antérieurs et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'au moins un événement futur incertain qui n'est pas entièrement sous le contrôle de l'entité. Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés sur les états financiers. La Société ne possède aucun actif éventuel à déclarer pour cet exercice.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

2 Principales conventions comptables (suite)

(n) Opérations entre entités apparentées

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre des entités sous contrôle commun. Lorsque des opérations sont effectuées selon des modalités similaires à celles adoptées si les entités traitaient sans lien de dépendance, ou lorsque les coûts des biens ou services fournis sont recouverts, elles sont évaluées à la valeur d'échange. Toutes les autres opérations interentités sont enregistrées sur une base brute et sont évaluées à la valeur comptable telle qu'elle est enregistrée dans les comptes du fournisseur.

La société est apparentée, à titre de propriété commune, à tous les ministères, sociétés d'État territoriales et organismes de services publics du gouvernement du Nunavut. Dans le cours normal de ses activités, la société fournit des services publics à ces entités apparentées et achète auprès d'elles du carburant, du matériel, des fournitures et d'autres services à des conditions similaires à celles adoptées avec des entités sans lien de dépendance.

Opérations des autres entités apparentées

Les autres entités apparentées sont les principaux dirigeants (président, vice-président, directeur financier, directeurs principaux, conseil d'administration), ainsi que les membres de la famille proche des principaux dirigeants, et les entités contrôlées par les principaux dirigeants ou par les membres de leur famille proche.

Les opérations des entités apparentées, autres que certaines opérations interentités, sont comptabilisées à la valeur d'échange et sont, dans le cours normal des activités, conclues selon des modalités commerciales normales.

(o) Futurs changements aux normes comptables

Le chapitre SP 3280, obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, a été publié par le CCSP et est en vigueur pour les exercices financiers qui commenceront le 1^{er} avril 2022 ou ultérieurement. Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter un passif au titre d'une obligation, ainsi que les coûts de la mise hors service, de l'entretien et de la surveillance.

Le chapitre SP 3400 a été publié par le CCSP et est en vigueur pour les exercices financiers qui commenceront le 1^{er} avril 2023 ou ultérieurement. Ce chapitre établit les normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les revenus. Plus précisément, il fait la distinction entre les revenus provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation.

La Société adoptera ces nouvelles normes à leur date d'entrée en vigueur. La SÉQ évalue les répercussions, s'il y a lieu, de l'adoption des normes susmentionnées.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

3 Comptes débiteurs

| | Entités apparentées | Tierces parties | 2020 | 2019 |
|--|------------------------|--------------------|------------------|-----------|
| Comptes débiteurs | 31 689 \$ | 23 476 \$ | 55 165 \$ | 36 218 \$ |
| Avances de fonds aux employés | – | 8 | 8 | 13 |
| TPS à recevoir | – | – | – | 41 |
| | 31 689 \$ | 23 484 \$ | 55 173 \$ | 36 272 \$ |
| Diminution : Provision pour créances douteuses | (1 036) | (4 871) | (5 907) | (5 479) |
| | 30 653 \$ | 18 613 \$ | 49 266 \$ | 30 793 \$ |

Compte débiteur des entités apparentées par source tel que :

| | | | 2020 | 2019 |
|-------------------------|----------------------|---|------------------|-----------|
| | Comptes débiteurs | Provision pour créances douteuses | Net | Net |
| Gouvernement du Nunavut | | | | |
| Ministères | 15 706 \$ | (619) \$ | 15 087 \$ | 6 037 \$ |
| Sociétés territoriales | 15 983 | (417) | 15 566 | 6 298 |
| | 31 689 \$ | (1 036) \$ | 30 653 \$ | 12 335 \$ |

4 Dette bancaire

La Société dispose de facilités de crédit dont la limite est de 30 000 \$ (20 000 \$ en 2019). Le taux d'intérêt appliqué à la facilité de crédit est établi au taux préférentiel moins 0,5 % (1,95 % en 2020; 3,45 % en 2019). Les facilités permettent l'utilisation d'acceptations bancaires (AB) à des fins d'emprunts. Les AB ont une commission d'acceptation de 50 points de base par année et un taux d'intérêt correspondant approximativement au taux préférentiel moins 2,0 %, assujetti au marché. Elles durent de 7 à 365 jours et sont émises et réémises pour un montant minimal global de 1 000 \$ en devises canadiennes ou pour un montant multiple de cette somme. La facilité de crédit bancaire est garantie par une entente d'indemnité/exploitation de la CIBC et cautionnée par le gouvernement du Nunavut.

| | 2020 | 2019 |
|----------------------|------------------|-----------|
| AB | 10 000 \$ | 10 000 \$ |
| Découvert/(encaisse) | 5 874 | (133) |
| | 15 874 \$ | 9 867 \$ |

5 Comptes créditeurs et charges à payer

| | Entités apparentées | Tierces parties | 2020 | 2019 |
|---|------------------------|--------------------|------------------|-----------|
| Fournisseurs et charges à payer | 418 \$ | 8 597 \$ | 9 015 \$ | 10 716 \$ |
| Passifs reliés à la rémunération et taxes | – | 4 101 | 4 101 | 4 260 |
| TPS à payer | – | 19 | 19 | – |
| | 418 \$ | 12 717 \$ | 13 135 \$ | 14 976 \$ |

Compte créditeur et charges à payer des entités apparentées par source :

| | 2020 | 2019 |
|-------------------------|---------------|--------|
| Gouvernement du Nunavut | | |
| Ministères | 402 \$ | 249 \$ |
| Sociétés territoriales | 16 | 24 |
| | 418 \$ | 273 \$ |

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

6 Dépôts remboursables

| | Entités apparentées | Tierces parties | 2020 | 2019 |
|---|------------------------|--------------------|-----------------|----------|
| Dépôts remboursables versés par les clients – Vente d'énergie | 0 \$ | 1 525 \$ | 1 525 \$ | 1 486 \$ |
| Retenues | - | 655 | 655 | 889 |
| | 0 \$ | 2 180 \$ | 2 180 \$ | 2 375 \$ |

7 Dette

| | 2020 | 2019 |
|--|------------------|-----------|
| Obligations, rachetables et assorties d'intérêts calculés à un taux fixe de 6,809 %, amorties sur 20 ans, arrivant à échéance le 27 septembre 2021. Paiements semestriels de capital et intérêts de 2 848 \$, et versement forfaitaire et final de 17 502 \$ à échéance. | 21 787 \$ | 25 795 \$ |
| Facilité B, prêt consenti non renouvelable, portant intérêt à un taux fixe de 4,24 % par année et étant assorti de paiements mensuels de capital et intérêts de 42 \$, à compter du 1 ^{er} août 2011, le paiement final dû le 1 ^{er} mai 2021. | 561 | 1 029 |
| Facilité C, prêt consenti non renouvelable, portant intérêt à un taux fixe de 4,24 % par année et étant assorti de paiements mensuels de capital et intérêts de 53 \$, à compter du 1 ^{er} août 2011, le paiement final dû le 1 ^{er} mai 2021. | 726 | 1 320 |
| Facilité D, prêt consenti non renouvelable, portant intérêt à un taux fixe de 4,24 % par année et étant assorti de paiements mensuels de capital et intérêts de 74 \$, à compter du 1 ^{er} août 2011, le paiement final dû le 1 ^{er} juin 2021. | 1 053 | 1 882 |
| Facilité E, prêt consenti non renouvelable, portant intérêt à un taux fixe de 4,24 % par année et étant assorti de paiements mensuels de capital et intérêts de 30 \$, à compter du 1 ^{er} mars 2012, le paiement final dû le 1 ^{er} février 2022. | 3 312 | 3 523 |
| Facilité F, prêt consenti non renouvelable, portant intérêt à un taux fixe de 4,24 % par année et étant assorti de paiements mensuels de capital et intérêts de 133 \$ à compter du 1 ^{er} août 2011, le paiement final dû le 1 ^{er} juillet 2021. | 2 055 | 3 531 |
| Facilité G, prêt consenti non renouvelable, portant intérêt à un taux préférentiel variable moins 0,5 % par année, dont les versements mensuels du capital s'élèvent à 83 \$ plus intérêts, à compter du 1 ^{er} décembre 2012, et le paiement final est dû le 30 novembre 2022. Cette facilité comporte une option assujettie à l'acceptation bancaire, une commission d'acceptation calculée à 50 points de base par année et une durée minimale de sept jours et maximale de 365 jours, et est émise et réémise en tranches d'un montant minimal global de 1 000 \$ ou pour un montant multiple de cette somme. | 12 667 | 13 666 |

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

7 Dette (suite)

Facilité H, prêt consenti non renouvelable en six tranches, avec intérêt calculé à un taux variable préférentiel moins 0,5 % par année, dont les paiements mensuels du capital sur la première tranche s'élèvent à 100 \$ plus intérêts, à compter du 1^{er} avril 2015 avec paiement final dû le 1^{er} avril 2025; sur la deuxième tranche de 58 \$ commençant le 1^{er} avril 2016 avec paiement final dû le 1^{er} avril 2026; sur la troisième tranche de 82 \$ commençant le 1^{er} avril 2017 avec paiement final dû le 1^{er} avril 2027; sur la quatrième tranche de 166 \$ commençant le 30 avril 2018 avec paiement final dû le 30 avril 2028; sur la cinquième tranche de 160 \$ commençant le 30 avril 2019 avec paiement final dû le 30 avril 2029; et sur la sixième tranche de 128 \$ commençant le 30 avril 2020 avec paiement final dû le 30 avril 2030. Cette facilité comporte une option assujettie à l'acceptation bancaire, une commission d'acceptation calculée à 50 points de base par année et une durée minimale de sept jours et maximale de 365 jours, et est émise et réémise en tranches d'un montant minimal global de 1 000 \$ ou pour un montant multiple de cette somme.

137 566 123 670

Facilité J, prêt consenti non renouvelable, portant intérêt à un taux variable préférentiel moins 0,5 % par année, dont les paiements mensuels du capital s'élèvent à 67 \$ plus intérêts, à compter du 1^{er} mai 2014, avec paiement final dû le 30 avril 2024. Cette facilité comporte une option assujettie à l'acceptation bancaire, une commission d'acceptation calculée à 50 points de base par année et une durée minimale de sept jours et maximale de 365 jours, et est émise et réémise en tranches d'un montant minimal global de 1 000 \$ ou pour un montant multiple de cette somme.

11 267 12 067

190 994 \$ 186 483 \$

Échéancier des principaux montants dont le versement est prévu pour le paiement de la dette :

| | |
|-----------------------|-------------------|
| 2021 | 17 573 \$ |
| 2022 | 31 034 |
| 2023 | 19 223 |
| 2024 | 8 556 |
| 2025 | 15 823 |
| <u>de 2026 à 2031</u> | <u>98 785</u> |
| Total | 190 994 \$ |

L'article 25 de la *Loi sur la Société d'énergie Qulliq* précise que les emprunts de la Société ne doivent en aucun cas dépasser le triple de son excédent accumulé. Les emprunts de la Société étaient de 1,46 fois son excédent accumulé au 31 mars 2020 (1,48 fois en 2019).

La dette est garantie par le gouvernement du Nunavut. Au cours de l'année 2018-2019, les limites de la garantie sont passées de 200 à 250 millions de dollars afin de répondre aux besoins de dépenses en capital de la Société.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

8 Montant à payer au gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada, par le biais de l'initiative écoÉNERGIE sur l'innovation, a versé à la société une contribution remboursable sans intérêt pour l'aider à financer son projet de compteurs intelligents à Iqaluit. Le projet a été achevé en 2016 et les contributions remboursables finales ont été reçues en 2017. La contribution est payable en versements annuels en fonction du bénéfice net annuel provenant du projet chaque année jusqu'au 31 mars 2021. Le projet a entraîné un bénéfice net annuel de 0 \$ en 2020 (0 \$ en 2019). Aucun remboursement n'a donc été effectué à ce jour.

9 Avantages sociaux futurs pour les employés

Régime de retraite :

La Société ainsi que tous les employés admissibles contribuent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le Régime). Le gouvernement du Canada a une obligation imposée par la loi de verser des prestations en lien avec le Régime. En général, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux annuel de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées aux prestations du Régime de pensions du Canada et sont indexées à l'inflation.

Les employés et la société doivent tous deux y cotiser. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les contributions requises des employeurs selon un multiple de la cotisation requise des employés. Le taux général de cotisation en vigueur à la fin de l'exercice était de 1,01 fois (1,01 fois en 2019) pour les membres inscrits avant le 1^{er} janvier 2013 et 1,00 fois (1,00 fois en 2019) pour les membres inscrits depuis le 1^{er} janvier 2013. Ces montants sont inclus comme dépenses dans les salaires, traitements et avantages sociaux.

Les cotisations au Régime se répartissent comme suit :

| | 2020 | 2019 |
|------------------------------|-----------------|----------|
| Cotisations de l'employeur | 2 210 \$ | 2 111 \$ |
| Cotisations des employés | 2 107 | 2 086 |
| Total des cotisations | 4 317 \$ | 4 197 \$ |

Indemnités de départ et prestations pour congé de maladie :

La Société offre des indemnités de départ et de retraite, ainsi que des prestations de relogement et de congé de maladie à ses employés admissibles. Les indemnités de départ sont basées sur les années de service et le salaire en fin d'emploi, les prestations de relogement sont fondées sur les années de service et de leur collectivité de résidence, tandis que les prestations en congés de maladie sont fondées sur le nombre estimatif d'heures dépassant les droits annuels. Toutefois, comme ces avantages ne sont pas préfinancés, ils ne détiennent aucun actif et présentent un déficit égal à l'obligation au titre des prestations constituées. Le passif relatif à ces avantages se répartit comme suit :

| | 2020 | 2019 |
|-----------------------------------|-----------------|----------|
| Séparation, démission et retraite | 1 892 \$ | 1 867 \$ |
| Congé de maladie | 700 | 700 |
| Relogement | 424 | 390 |
| Total | 3 016 \$ | 2 957 \$ |

La Société a versé aux employés 489 \$ (328 \$ en 2019) en avantages sociaux futurs en 2020.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

9 Avantages sociaux futurs pour les employés (suite)

Les hypothèses importantes utilisées par la direction pour le calcul de ces prestations sont les suivantes :

| | 2020 | 2019 |
|---|---------------|--------|
| Taux d'actualisation | 1,95 % | 3,95 % |
| Facteur de réduction pour les employés exclus ayant moins de cinq ans de service et pour les employés syndiqués âgés de 40 à 49 ans | 50,0 % | 50,0 % |
| Âge estimé de la retraite ou de la démission | 65 ans | 65 ans |

10 Stocks pour utilisation

| | 2020 | 2019 |
|----------------------------|------------------|-----------|
| Pièces de rechange | 15 243 \$ | 13 746 \$ |
| Combustible | 6 477 | 7 998 |
| Fournitures et lubrifiants | 2 378 | 2 555 |
| | 24 098 \$ | 24 299 \$ |

Une provision pour obsolescence de 507 \$ (507 \$ en 2019) a été inscrite afin de réduire les stocks à rotation lente à leur valeur de remplacement estimée. Il n'y a pas eu de renversements de moins-values antérieures. Aucun stock n'a été donné en garantie pour les passifs.

11 Ventés d'énergie

| | Entités apparentées | Tierces parties | 2020 | 2019 |
|--|------------------------|--------------------|-------------------|------------|
| Clients commerciaux | 29 473 \$ | 47 714 \$ | 77 187 \$ | 74 836 \$ |
| Clients résidentiels | 38 483 | 14 295 | 52 778 | 51 081 |
| Électricité destinée à l'éclairage des rues et des zones privées | – | 1 667 | 1 667 | 1 605 |
| | 67 956 \$ | 63 676 \$ | 131 632 \$ | 127 522 \$ |

Ventes d'électricité des entités apparentées, par source :

| | 2020 | 2019 |
|-------------------------|------------------|-----------|
| Gouvernement du Nunavut | | |
| Ministères | 35 629 \$ | 34 348 \$ |
| Sociétés territoriales | 32 327 | 31 066 |
| | 67 956 \$ | 65 414 \$ |

La Société administre le programme de soutien à la distribution d'énergie dans les logements sociaux du gouvernement du Nunavut, pour lequel elle a facturé 25 767 \$ (24 893 \$ en 2019) au nom des clients. Ce programme permet d'offrir des subventions aux clients résidentiels admissibles qui habitent dans des logements sociaux, lesquelles se traduisent par le paiement, au client, de la différence entre le taux résidentiel approuvé et 6,0 cents par kilowattheure. Mensuellement, la Société facture le montant des subventions relatives à la distribution d'énergie à la Société d'habitation du Nunavut et le soustrait de la facture des clients qui en bénéficient.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

11 Ventes d'énergie (suite)

La Société administre la Subvention de soutien en alimentation d'énergie territoriale du Nunavut du gouvernement du Nunavut, pour laquelle elle a facturé 9 994 \$ (9 815 \$ en 2019) au nom des clients. Ce programme offre aux clients résidentiels admissibles de toutes les collectivités des subventions représentant 50 % du tarif de base d'Iqaluit pour les 700 premiers kWh consommés mensuellement entre avril et septembre et pour les 1 000 premiers kWh consommés mensuellement entre octobre et mars. Chaque mois, la Société facture au gouvernement le montant de ces subventions relatives à la distribution d'énergie et applique ces montants aux factures des clients individuels.

Le rajustement du Fonds de stabilisation des prix du combustible (FSPC) était de 0 cent/kWh du 1^{er} avril au 30 septembre 2019 (contre 5,41 cents/kWh en avril 2018 et 0 cent/kWh du 1^{er} mai au 31 octobre 2018). Le rajustement du FSPC était de 0 cent/kWh du 1^{er} octobre 2019 au 31 mars 2020 (contre 1,25 cent/kWh du 1^{er} novembre 2018 au 31 mars 2019). Le rabais total lié aux combustibles accordé au cours de l'année est de 0 \$ (775 \$ en 2019) et le Fonds de stabilisation des prix du combustible total facturé au cours de la même année est de 0 \$ (831 \$ en 2019).

12 Produits de l'assurance

Au cours de l'année, la Société a reçu 0 \$ en produits de l'assurance (15 \$ en 2019), se rapportant à une réclamation présentée pour un actif de production défectueux.

13 Autres revenus

| | Entités apparentées | Tierces parties | 2020 | 2019 |
|---|---------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Administration et autres frais de gestion | 740 \$ | 1 289 \$ | 2 029 \$ | 1 796 \$ |
| Recouvrement de charges de logement auprès des employés | 11 | 1 617 | 1 628 | 1 481 |
| Location de poteaux | 46 | 620 | 666 | 666 |
| Financement des immobilisations provenant des clients | 80 | 550 | 630 | 1 681 |
| | 877 \$ | 4 076 \$ | 4 953 \$ | 5 624 \$ |
| Autres revenus des entités apparentées par source : | | | | |
| | | | 2020 | 2019 |
| Gouvernement du Nunavut | | | | |
| Ministères | | | 485 \$ | 217 \$ |
| Sociétés territoriales | | | 392 | 376 |
| | | | 877 \$ | 593 \$ |

14 Charges

Voici un sommaire des charges par objet ou par type :

| | Entités apparentées | Tierces parties | 2020 | 2019 |
|---|---------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| Carburant et lubrifiants | 42 730 \$ | 6 054 \$ | 48 784 \$ | 50 166 \$ |
| Salaires, traitements et avantages sociaux | - | 36 599 | 36 599 | 32 112 |
| Fournitures et services | 868 | 23 271 | 24 139 | 23 437 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | - | 13 362 | 13 362 | 13 485 |
| Charges d'intérêts (note 15) | - | 6 517 | 6 517 | 5 959 |
| Voyages et hébergement | - | 5 155 | 5 155 | 5 125 |
| Créances irrécouvrables | - | 428 | 428 | 805 |
| | 43 598 \$ | 91 386 \$ | 134 984 \$ | 131 089 \$ |

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

14 Charges (suite)

Les dépenses des entités apparentées par source vont comme suit :

| | 2020 | 2019 |
|-------------------------|------------------|------------------|
| Gouvernement du Nunavut | | |
| Ministères | 43 590 \$ | 43 520 \$ |
| Sociétés territoriales | 8 | 50 |
| | 43 598 \$ | 43 570 \$ |

15 Charges d'intérêts

| | 2020 | 2019 |
|---|-----------------|-----------------|
| Intérêts sur la dette | 5 058 \$ | 5 199 \$ |
| Intérêts et frais bancaires | 1 592 | 1 387 |
| Moins : Intérêts capitalisés dans des projets de construction | (133) | (627) |
| | 6 517 \$ | 5 959 \$ |

16 Obligations contractuelles

Contrats de location-exploitation

La Société a loué des biens immobiliers en vertu de divers contrats de location-exploitation à long terme. Les paiements annuels minimums associés à ces contrats sont répartis comme suit :

| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | Total |
|---------------------|-----------------|-----------------|---------------|---------------|--------------|-----------------|
| Entités apparentées | | | | | | |
| Ministères | 88 | 22 | – | – | – | 110 \$ |
| | | | | | | 110 |
| Tierces parties | 3 238 | 1 942 | 777 | 212 | 37 | 6 206 |
| | 3 326 \$ | 1 964 \$ | 777 \$ | 212 \$ | 37 \$ | 6 316 \$ |

Contrats d'approvisionnement en carburant

La Société a conclu des engagements d'approvisionnement de 51 864 \$ (58 860 000 litres) pour l'achat de carburant au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2021. Ce montant doit être payé au cours de l'exercice de 2021. La majeure partie de cet engagement a été conclu avec la Division des produits pétroliers (une entité sous contrôle commun).

Contrats relatifs aux dépenses en immobilisations

La société a pris des engagements s'élevant à 2 076 \$ relativement aux dépenses en immobilisations corporelles à venir, qui devraient être payés au cours des deux prochains exercices financiers.

Autres engagements d'exploitation

La Société a pris des engagements de 2 160 \$ relativement à d'autres dépenses d'exploitation à venir.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

17 Droits contractuels

Contributions gouvernementales

Le gouvernement du Nunavut a conclu une entente avec la Société afin de lui offrir un soutien financier dans le cadre du Fonds pour l'énergie dans l'Arctique. Ce soutien financier sera d'un maximum de 175 000 \$ pour les dépenses admissibles encourues, réalisées, approuvées et réclamées au plus tard le 30 septembre 2027 en vertu des conditions établies dans l'entente en question. La Société investira dans des projets qui rendront l'approvisionnement en énergie plus efficace et plus fiable au Nunavut. Dans le courant de l'exercice, la Société a fait des réclamations totalisant 6 313 \$ (0 \$ en 2019). Celles-ci ont été comptabilisées à titre de recettes dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

Le gouvernement du Nunavut a conclu une entente avec la Société afin de lui offrir un soutien financier dans le cadre du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone. Ce soutien financier sera d'un maximum de 6 348 \$ pour les dépenses admissibles encourues, réalisées, approuvées et réclamées au plus tard le 31 décembre 2022 en vertu des conditions établies dans l'entente en question. La Société investira dans l'installation de chauffage centralisé à Sankiluaq et à Taloyoak. Dans le courant de l'exercice, la Société a soumis des réclamations totalisant 182 \$ (0 \$ en 2019). Celles-ci ont été comptabilisées à titre de recettes dans l'État des résultats et de l'excédent accumulé.

Le gouvernement du Canada a conclu une entente avec la Société afin de lui offrir un soutien financier dans le cadre du Programme d'énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées. Ce soutien financier sera d'un maximum de 3 380 \$ pour les dépenses admissibles encourues, réalisées, approuvées et réclamées au plus tard le 30 septembre 2023 en vertu des modalités établies dans l'entente en question. La Société investira dans des panneaux solaires photovoltaïques avec stockage de l'énergie à Kugluktuk. Dans le courant de l'exercice, la Société a fait des réclamations totalisant 6 \$ (0 \$ en 2019). Celles-ci ont été comptabilisées à titre de recettes dans l'État des résultats et de l'excédent accumulé.

La Société a conclu plusieurs ententes de financement de valeur moindre avec le gouvernement du Canada afin d'explorer d'autres ressources d'énergie renouvelable et d'améliorer l'efficacité énergétique. Dans le courant de l'exercice, la Société a fait des réclamations totalisant 90 \$ (1 696 \$ en 2019) pour des dépenses admissibles. Celles-ci ont été comptabilisées à titre de recettes dans l'État des résultats et de l'excédent accumulé.

Les droits contractuels futurs de la Société correspondent à la différence entre les sommes totales admissibles en vertu de chaque programme, moins les montants cumulés reçus pour les réclamations déjà faites.

18 Responsabilité environnementale relative aux sites contaminés

Les activités de la Société sont assujetties à diverses lois et réglementations fédérales et territoriales, telles que la *Loi sur la protection de l'environnement* du Nunavut et la Ligne directrice sur l'assainissement des lieux contaminés (2010), lesquelles régissent la protection de l'environnement ou la réduction des effets néfastes sur celui-ci. La Société exerce ses activités en se souciant de protéger la santé publique et l'environnement, et croit que ses activités respectent toutes les lois et réglementations applicables.

La Société a recensé 27 sites (27 sites en 2019) où la concentration d'hydrocarbures pétroliers et d'autres polluants dans le sol dépasse les normes environnementales. La contamination de certains de ces sites s'est produite lorsque d'autres parties étaient responsables de l'utilisation de ces sites ou en étaient les occupants.

La direction a estimé que leur assainissement coûterait environ 40 millions de dollars (40 millions de dollars en 2019). Aucune disposition de responsabilité environnementale pour l'assainissement de ces sites n'a été reconnue dans ces états financiers, car il n'existe aucune obligation légale d'assainir ces sites; la direction n'a d'ailleurs aucune intention de le faire. À l'avenir, une disposition de responsabilité environnementale pour l'assainissement de n'importe lequel de ces sites sera reconnue s'il est déterminé que la santé publique est menacée.

La Société a mis en place un programme de surveillance pour s'assurer que les sites contaminés répertoriés n'ont pas d'effets néfastes sur les personnes ou sur l'environnement. Les comptes créditeurs et les charges à payer comprennent une provision de 670 \$ (670 \$ en 2019) pour le programme de surveillance. Les dépenses futures non actualisées pour ce passif sont de 1 391 \$ (1 150 \$ en 2019). La provision a été déterminée en actualisant les futurs flux de trésorerie totaux escomptés sur une période estimée de 47 ans, moyennant un taux reflétant le taux d'emprunt réel de la Société. La provision est ensuite réévaluée au taux d'actualisation en vigueur à chaque bilan. Au 31 mars 2020, les dépenses futures sont actualisées en utilisant un taux de 2,95 % (2,95 % en 2019).

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

18 Responsabilité environnementale relative aux sites contaminés (suite)

En 2016, la Société a établi que la méthode de confinement utilisée à l'un de ses sites contaminés ne fonctionnait plus comme prévu. La société a procédé à une évaluation du risque pour la santé humaine sur ce site, qui s'est conclue par un site particulier dépassant les niveaux de contaminants prescrits. En septembre 2016, la Société a entrepris son plan d'assainissement, pour lequel une cellule terrestre et une tranchée ont été réalisées. L'assainissement de ce site a été finalisé au cours de l'été 2019. Cependant, à la lumière de préoccupations soulevées par les citoyens, la Société est en train de considérer une plus grande terre agricole située à l'écart de cette collectivité et a demandé une autre parcelle de terrain loin du hameau. Les comptes créditeurs et les charges à payer comprennent une provision de 217 \$ (100 \$ en 2019) liée à ce site.

En 2018, deux déversements importants ont eu lieu dans les centrales électriques de la Société. Un déversement s'est produit à Cambridge Bay en août 2017, déversant 1 800 litres de carburant diesel et un à Grise Fiord en mars 2018, déversant 4 000 litres de carburant diesel. Conformément à l'article 5 de la *Loi sur la protection de l'environnement* du Nunavut, la Société procède actuellement à la réparation des dommages causés par ces déversements et à l'élimination de tout danger pour la vie, la santé, les biens ou l'environnement. L'assainissement partiel de Grise Fiord a été finalisé au cours de l'été 2018. Les comptes créditeurs et les charges à payer comprennent une provision de 320 \$ (320 \$ en 2019) liée à ces sites.

Dans le courant de l'année, il y a eu un déversement de glycol correspondant à 30 000 litres à Rankin Inlet. La Société procédera à la réparation des dommages causés par ce déversement et à l'élimination de tout danger pour la vie, la santé, les biens ou l'environnement. Les comptes créditeurs et les charges à payer comprennent une provision de 130 \$ (0 \$ en 2019) liée à ce site.

19 Instruments financiers

Les instruments financiers détenus par la société exposent celle-ci à certains risques. Le niveau de risque n'a pas changé par rapport à l'année précédente et aucun changement dans les méthodes et les pratiques utilisées pour gérer ces risques. Les risques suivants n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers de la Société.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie liée à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en manquant à l'une de ses obligations. La Société est exposée à ce type de risque en raison des versements en espèces effectués auprès d'institutions financières et pour des comptes débiteurs à la suite de la vente d'électricité et de services connexes aux clients. Dans le cas des comptes portant intérêt et des comptes débiteurs, le niveau d'exposition maximal au risque de crédit correspond à la valeur comptable inscrite dans l'état de la situation financière. À la fin de 2020 et en 2019, on n'avait observé aucune concentration significative de risque de crédit par type de client ou par lieu géographique. L'exposition au risque de crédit de la Société est plutôt influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients.

Le risque de crédit relatif aux comptes débiteurs est atténué grâce aux versements en espèces perçus auprès des nouveaux clients. Le montant de ces versements dépend de l'exposition au risque. Les clients établis et ceux qui jouissent d'une bonne cote de crédit n'ont pas à fournir d'acompte.

Les comptes débiteurs arrivent généralement à échéance au bout de 30 jours, et les intérêts sont chargés après 60 jours, selon le taux indiqué dans le contrat de service. La Société dispose d'un compte de provision afin de couvrir les pertes potentielles sur la créance associées aux débiteurs. Le montant du compte de provision a varié comme suit en cours d'exercice :

| | 2020 | 2019 |
|---|----------|----------|
| Solde, début de l'exercice | 5 479 \$ | 4 667 \$ |
| Augmentation de la provision au cours de l'exercice | 428 | 812 |
| Solde, fin de l'exercice | 5 907 \$ | 5 479 \$ |

Voici l'analyse chronologique des comptes débiteurs non dépréciés, classés par date de facturation :

| | Nombre de jours après la date de facturation | | | 2020 | 2019 |
|-----------------|--|----------|------------|-----------|-----------|
| | 31 à 60 | 61 à 90 | Plus de 90 | | |
| Le 31 mars 2020 | 12 926 \$ | 3 879 \$ | 12 817 \$ | 29 622 \$ | 17 858 \$ |

En ce qui concerne les comptes débiteurs arriérés, mais non dépréciés, selon les antécédents en matière de crédit et les cotes de solvabilité, rien n'indique que les clients ne seront pas en mesure de respecter leurs obligations.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

19 Instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. La Société gère le risque de liquidité de manière à ce que les ressources financières liquides suffisent pour financer les activités et effectuer les paiements de la dette à long terme. La Société estime qu'elle dispose de suffisamment de fonds, considérant les flux de trésorerie générés à l'interne, le financement gouvernemental et les ressources externes (y compris les facilités d'emprunt) pour effectuer les dépenses courantes prévues.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse des risques relatifs aux dates d'échéance du passif financier, selon les dates d'échéances des contrats restants (en presumant qu'ils ne sont pas renouvelés) :

| | Moins de 1 an | Entre 1 et 4 ans | Plus de 4 ans | 2020 | 2019 |
|---|--------------------------|-----------------------------|--------------------------|-------------------|-------------|
| Dette (y compris les intérêts) | 22 535 \$ | 86 312 \$ | 99 957 \$ | 208 804 \$ | 213 491 \$ |
| Montant à payer à la Division des produits pétroliers | 22 487 | - | - | 22 487 | 16 078 |
| Dette bancaire | 15 874 | - | - | 15 874 | 9 867 |
| Comptes créditeurs et charges à payer | 13 135 | - | - | 13 135 | 14 976 |
| Dépôts remboursables | 2 180 | - | - | 2 180 | 2 375 |
| Montant à payer au gouvernement du Canada | 1 352 | - | - | 1 352 | 1 352 |
| | 77 563 \$ | 86 312 \$ | 99 957 \$ | 263 832 \$ | 258 139 \$ |

Risque du marché

Le risque du marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des cours du marché. La Société est exposée à un risque de taux d'intérêt en ce qui a trait à sa dette à long terme, qui est à taux variable.

La Société a l'intention de maintenir sa dette à taux fixe jusqu'à l'échéance.

La société est exposée au risque de flux de trésorerie lié aux variations des taux d'intérêt en ce qui concerne sa dette bancaire à taux variable. Pour toute variation de 1 % du taux d'intérêt applicable aux prêts à taux variable, le changement de charges d'intérêts annuel se montrerait par ce qui suit :

| | 2020 | 2019 |
|----------------|-----------------|-------------|
| Dette bancaire | 159 \$ | 100 \$ |
| Dette | 1 615 | 1 494 |
| | 1 774 \$ | 1 594 \$ |

La Société n'est exposée à aucun autre risque du marché relativement aux instruments financiers qu'elle détient.

20 Données comparatives

Certains montants présentés à des fins comparatives ont été reclassés pour se conformer à la présentation des états financiers de l'exercice en cours.

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ
Notes complémentaires aux états financiers
Le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE QULLIQ

ANNEXE A

Annexe des immobilisations corporelles

Exercice se terminant le 31 mars

(en milliers de dollars)

| | Terrains loués | Production | Distribution | Actifs liés à la chaleur résiduelle | Bâtiments autres que des centrales | Véhicules | Autres actifs | 2020 | 2019 |
|--|-------------------|-------------------|------------------|---|---|-----------------|------------------|-------------------|-------------------|
| Coûts des immobilisations | | | | | | | | | |
| Solde en début d'exercice | 1 842 \$ | 326 582 \$ | 76 600 \$ | 21 973 \$ | 20 165 \$ | 7 917 \$ | 6 306 \$ | 461 385 \$ | 410 585 \$ |
| Transfert des travaux en cours | - | 15 984 | 755 | - | 884 | 217 | 661 | 18 501 | 53 800 |
| Acquisitions de terrains | 115 | - | - | - | - | - | - | 115 | 254 |
| Aliénations | - | - | - | - | - | (39) | - | (39) | (3 254) |
| Solde en fin d'exercice | 1 957 | 342 566 | 77 355 | 21 973 | 21 049 | 8 095 | 6 967 | 479 962 | 461 385 |
| Amortissement cumulé | | | | | | | | | |
| Solde en début d'exercice | (562) | (113 814) | (24 401) | (10 482) | (5 887) | (4 340) | (3 298) | (162 784) | (152 553) |
| Amortissement | (34) | (9 716) | (1 550) | (795) | (440) | (571) | (256) | (13 362) | (13 485) |
| Aliénations | - | - | - | - | - | 39 | - | 39 | 3 254 |
| Solde en fin d'exercice | (596) | (123 530) | (25 951) | (11 277) | (6 327) | (4 872) | (3 554) | (176 107) | (162 784) |
| Travaux en cours | | | | | | | | | |
| Solde en début d'exercice | - | 9 694 | 2 300 | - | 454 | - | 3 | 12 451 | 27 770 |
| Ajouts | - | 15 069 | 1 522 | 278 | 1 389 | 217 | 1 031 | 19 506 | 38 481 |
| Montants transférés des coûts en immobilisations | - | (15 984) | (755) | - | (884) | (217) | (661) | (18 501) | (53 800) |
| Solde en fin d'exercice | - | 8 779 | 3 067 | 278 | 959 | 0 | 373 | 13 456 | 12 451 |
| Valeur comptable nette | 1 361 \$ | 227 815 \$ | 54 471 \$ | 10 974 \$ | 15 681 \$ | 3 223 \$ | 3 786 \$ | 317 311 \$ | 311 052 \$ |

Note :

Les achats d'immobilisations corporelles présentés dans l'état des flux de trésorerie sont moins élevés de 393 \$ (plus élevés en 2019 – 235 \$), en raison d'une augmentation (diminution en 2019) des créances à payer en fin d'année, résultant de l'ajout d'immobilisations corporelles. Ces montants totalisaient 4 018 \$ au 31 mars 2020 (3 625 \$ en 2019).